

**Compte rendu
de la
Conférence
nationale sur la
santé et la
sécurité de
l'AFPC 2004**



**« SANTÉ ET SÉCURITÉ :
NOS EMPLOIS, NOTRE MONDE »**

**Toronto
du 25 au 28 mars 2004**

TABLE DES MATIÈRES

ALLOCUTION D'ACCUEIL	1
COMITÉS DE LA CONFÉRENCE NATIONALE	3
OBJECTIFS DE LA CONFÉRENCE	5
LA CONFÉRENCE : EN ROUTE	7
DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	12
MOT DE BIENVENUE	22
ALLOCUTION DE LA PRÉSIDENTE NATIONALE	23
TRIBUNE SUR LA MONDIALISATION	32
TRIBUNE SUR LES ENJEUX EN MILIEU DE TRAVAIL	39
THÈMES DES ATELIERS DE LA CONFÉRENCE	51
RECOMMANDATIONS DES ATELIERS DE LA CONFÉRENCE	53
PLANS D'ACTION RÉGIONAUX	65
RÉSOLUTIONS SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ ADOPTÉES PAR LES DÉLÉGUÉ-E-S	93
CAMPAGNE NATIONALE SUR LA RÉAFFECTATION DES TRAVAILLEUSES ENCEINTES	101
MOT DE CLÔTURE	104
ANNEXE A: RÉPARTITION PAR RÉGION, ÉLÉMENT ET GROUPES D'ÉQUITÉ .	113
ANNEXE B: ORDRE DU JOUR	115
ANNEXE C: RAPPORT DU COMITÉ DES RÉSOLUTIONS	118

ALLOCUTION D'ACCUEIL

Message de la présidente nationale et des coprésidents de la conférence nationale sur la santé et la sécurité 2004

Consoeurs et confrères,

Toutes les militantes et tous les militants en santé et sécurité de l'AFPC devraient être fiers de leurs réalisations au cours des dernières années. Le dossier de la santé et de la sécurité a été propulsé à l'avant-plan du programme de notre syndicat. Votre travail acharné a commencé au Congrès national de l'AFPC en 2003 : la délégation y a discuté d'un nombre inégalé de résolutions concernant la santé et la sécurité et les a appuyées.

Le budget a été augmenté considérablement et on y a prévu le financement intégral de 300 délégué-e-s à la présente conférence.

Comme aux conférences Unité, Accès et Fierté, ainsi qu'à la conférence nationale des femmes, la délégation à la conférence nationale de santé et de sécurité peut désormais soumettre ses résolutions au prochain congrès de l'AFPC.

La 6^e conférence nationale sur la santé et la sécurité avait pour thème :
« **Santé et sécurité : nos emplois, notre monde** ».

Notre campagne actuelle contre la mondialisation reconnaît la responsabilité de notre syndicat dans la lutte pour améliorer les droits en milieu de travail et les conditions de travail de nos membres, ainsi que notre rôle dans la lutte pour améliorer la société dans laquelle nous vivons.

Bon nombre des conférencières et conférenciers invités ont établi des liens entre la mondialisation et les dossiers de santé et de sécurité au travail. Certains d'entre eux ont partagé leur expérience sur le plan des nouveaux enjeux dans le milieu de travail.

Les titres des quatre ateliers proposés aux participantes et aux participants reflétaient aussi bon nombre de dossiers prioritaires actuels en matière de santé et sécurité : la mondialisation et ses effets sur la santé et la sécurité au travail; la santé

et la sécurité des femmes : une lutte qui nous touche tous; comités – composer avec les maladies infectieuses : leçons retenues; comités de santé et de sécurité – stratégies visant le changement.

Les débats entourant les résolutions étaient très animés et mobilisateurs. À la conférence, bon nombre de participantes et de participants ont pu faire part de leur point de vue au groupe pour la première fois et ont contribué à l'établissement du programme politique de leur syndicat.

La conférence incluait aussi des séances de préparation de plans d'action régionaux en présence d'un animateur, dans le but d'établir un lien entre notre travail et les régions. Dans les deux prochaines années, chaque région organisera une conférence régionale de santé et de sécurité. Le travail accompli pendant les séances de plans d'action régionaux représente la première étape de ce processus.

La conférence nationale de santé et de sécurité 2004 a aussi servi de tremplin au lancement de notre campagne nationale sur la réaffectation des travailleuses enceintes, qui inclut un volet d'envoi de cartes postales à notre premier ministre et la signature d'une pétition qui sera déposée à la Chambre des communes.

Tous et toutes doivent comprendre qu'il y a encore beaucoup de travail à faire et que cette conférence contribuera à l'établissement de notre programme de santé et de sécurité pour les prochaines années. La protection de la santé et de la sécurité de nos membres est une activité que nous devons tous et toutes poursuivre à longueur d'année.

Syndicalement,

Nycole Turmel,
Présidente nationale

Patty Ducharme
Vice-présidente régionale,
Colombie-Britannique, et
coprésidents de la conférence nationale sur la santé et la sécurité

Gerry Halabecki
Vice-président exécutif régional,
Ontario, et
coprésidents de la conférence nationale sur la santé et la sécurité

COMITÉS DE LA CONFÉRENCE

Comité directeur

L'AFPC a créé un comité directeur de la conférence nationale sur la santé et la sécurité et lui a donné le mandat de proposer au Comité exécutif de l'Alliance des résolutions concernant le thème et les objectifs de la conférence.

MEMBRES DU COMITÉ DIRECTEUR

- **Consoeur Patty Ducharme**
Présidente du comité directeur
- **Consoeur Karen Trainor**
- **Confrère Paul Dagenais**
- **Confrère Kevin Lundstrom**
- **Consoeur Dellie Lidyard**
- **Confrère Yves Ducharme**

Les membres du comité ont discuté d'un document de travail dans le but général d'établir un lien entre les questions de santé et de sécurité d'une part et, d'autre part, la collectivité et le mouvement syndical et, notamment, la vision d'ensemble de l'AFPC. Les membres du comité directeur ont contribué directement à l'établis-

sement du ton politique et de l'orientation de la conférence. Leur contribution a été essentielle à la sélection des sujets d'ateliers et des participantes et participants aux tribunes.

Les membres du comité se sont aussi réunis quotidiennement pendant la conférence pour discuter de différentes questions soumises à leur attention et formuler immédiatement des recommandations afin de régler des questions en litige.

Sans leur dévouement, leur leadership et leur expérience, cette activité n'aurait pas pu avoir lieu. Au nom de tous les délégué-e-s, observatrices, observateurs et invité-e-s, nous les remercions de leur contribution à cette activité.

COMPTE RENDU

Comité des Résolutions

Le but premier du comité des résolutions est d'accélérer les travaux de la conférence en reformulant chacune des résolutions d'une manière qui lui semble plus acceptable à la délégation de la conférence.

MEMBRES DU COMITÉ DES RÉOLUTIONS

- **Consoeur Gwen Jackson**
présidente du comité des résolutions
- **Consoeur Marlene O'Neill**
- **Confrère Al Dumont**
- **Consoeur Bernice Wilson**
- **Confrère Gerry Halabecki**

Dans certains cas, les membres du comité ont dû discuter et délibérer longuement. Règle générale, il y avait peu de débats, puisque la plupart des résolutions étaient claires et rédigées en termes précis. Le comité a convenu d'une

recommandation précise pour chaque résolution; ces recommandations ont été intégrées au rapport du comité à la conférence. D'habitude, le comité recommande l'adoption ou le rejet de chacune des résolutions. Les délégué-e-s se prononcent sur la recommandation du comité.

Le comité a aussi établi l'ordre de préséance des résolutions, incluant la résolution tardive et la résolution d'urgence. Par conséquent, les membres du comité se sont réunis à plusieurs reprises pendant la conférence.

Au nom des délégué-e-s, observatrices et observateurs et invité-e-s, nous les remercions pour leur travail et leur précieuse contribution au succès de la conférence.

LES OBJECTIFS DE LA CONFÉRENCE

En octobre 2003, le conseil national d'administration (CNA) de l'AFPC a établi les cinq priorités générales suivantes applicables aux différents moyens d'action collective adoptés par les instances syndicales au cours des trois prochaines années.

- **Dégager le lien entre la mondialisation et la vie de nos membres ;**
- **Obtenir l'appui des membres grâce à des négociations efficaces;**
- **Défendre les droits de nos membres contre les stratégies de leurs employeurs et des entreprises ;**
- **Redonner le pouvoir aux membres et bâtir le syndicat ;**
- **Recruter pour protéger les acquis de nos membres.**

Ces cinq priorités prennent appui sur la vision dont le CNA a doté l'AFPC pendant sa séance de planification stratégique de janvier 2002. Cette vision prévoit de *favoriser les intérêts de tous les membres de l'AFPC et de l'ensemble des travailleuses et travailleurs grâce à l'action collective*. Cette vision met en lumière le fait que le syndicat a la responsabilité de lutter pour améliorer les droits des travailleuses et travailleurs et les conditions de travail de nos membres. De plus, elle reconnaît le rôle du syndicat dans la lutte pour rendre meilleure la société dans laquelle nos membres vivent.

En conséquence, ces priorités ont été intégrées au document de travail de la conférence sur la santé et la sécurité. Le comité directeur de la conférence nationale s'est chargé de la mise en œuvre de ces priorités générales dans le contexte de la santé et de la sécurité.

OBJECTIFS DE LA CONFERENCE

Les objectifs de la Conférence nationale sur la santé et la sécurité 2004 de l'AFPC visaient à accroître la militance du syndicat en :

- établissant un lien entre la mondialisation et son rapport direct à la protection réduite en matière de santé et de sécurité sur les lieux de travail;
- assurant une place centrale aux questions en matière de santé et de sécurité qui touchent le syndicat et l'effectif;
- appuyant le militantisme des membres et des militant-e-s concernant les questions de la santé et de la sécurité au travail;
- élaborant et mettant en oeuvre des stratégies syndicales de façon à assurer que les employeurs et le gouvernement abordent les questions de santé et de sécurité au travail;
- établissant des stratégies de négociation collective.

Ensuite, le thème de la conférence a été établi par le comité directeur, en fonction des objectifs de la conférence.

Le thème retenu pour la 6^e conférence nationale sur la santé et la sécurité est

« La santé et la sécurité : nos emplois, notre monde ».

Comme le prévoit la Déclaration de principes n° 16 de l'AFPC sur la santé et la sécurité, la protection de la santé et de la sécurité de ses membres est d'un intérêt vital pour l'Alliance de la Fonction publique. La conférence nationale et les conférences régionales sont des activités clés servant à la promotion des questions de santé et de sécurité au sein de notre syndicat.

LA CONFÉRENCE : EN ROUTE

La 6^e conférence nationale sur la santé et la sécurité a été déterminée en grande partie par les décisions prises au Congrès triennal national de l'AFPC de 2003.

Le budget attribué à la conférence a été considérablement augmenté et incluait le financement intégral de la délégation à la conférence, jusqu'à concurrence de 300 personnes.

Pour être plus précis, la résolution 353 appuyée par les délégué-e-s stipulait que :

- *IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC finance entièrement une conférence sur la SST, que la participation se limite à 300 membres et qu'une telle conférence se tienne au Canada tous les trois (3) ans; et*
- *IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE les fonds alloués à cette conférence soient partagés en trois (3); une première partie couvrira les coûts liés à la participation de sept (7) membres de chacun des Éléments, soit un sous-total de 119 membres; et*
- *IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la deuxième partie couvrira les coûts liés à la participation de sept (7) membres de chacune des sept (7) régions de l'AFPC, soit 49 membres, ce qui donne un sous-total de 168 membres; et*
- *IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la troisième partie sera partagée au prorata du nombre de membres, entre tous les Éléments et servira à couvrir les coûts liés à la participation des 132 membres restants.*

Le 20 novembre 2003, les formulaires d'inscription ont été envoyés à toutes les sections locales, à tous les Éléments et à tous les bureaux régionaux de l'AFPC, et la date limite de réception des demandes a été fixée au 7 janvier 2004. Une version électronique du formulaire a été conçue et affichée sur le site Web de l'AFPC et les membres ont pu s'inscrire en ligne. De plus, les formulaires étaient offerts dans des formats de rechange, à l'attention des membres ayant un handicap.

Nous avons incité à informer personnellement les membres des Comités d'orientation en matière de santé et de sécurité ainsi que des Comités locaux de santé et de sécurité, les représentant-e-s désignés en matière de santé et de sécurité ou les militant-e-s en matière de santé et de sécurité de votre section locale de la prochaine Conférence nationale sur la santé et la sécurité.

Tous les membres en règle de l'AFPC pouvaient assister à la Conférence. Toutefois, la priorité a été accordée aux militant-e-s syndicaux membres des Comités d'orientation en matière de santé et de sécurité ou des Comités locaux de santé et de sécurité, ou encore aux représentant-e-s désignés en matière de santé et de sécurité au travail. Lors du choix des délégué-e-s, nous avons tenu compte du militantisme syndical ainsi qu'en matière de santé et de sécurité, de même que de la représentation (région, Élément, sexe, langue et groupe visé par l'équité en matière d'emploi).

Un bref questionnaire a été préparé en vue d'établir le profil des participantes et des participants et d'aider les présidentes et présidents des Éléments, ainsi que les vice-présidentes exécutives régionales et vice-présidents exécutifs régionaux lors de la sélection des délégué-e-s.

Les présidentes et les présidents, ainsi que les vice-présidentes exécutives et vice-présidents exécutifs de tous les Éléments ont participé à la sélection; celle-ci était basée sur la formule précisée à la résolution 353, compte tenu du profil des participantes et participants.

LA CONFÉRENCE : EN ROUTE

Au total, **641 demandes** de candidature aux 300 places de délégué-e-s à la conférence ont été reçues.

Les membres pouvaient également assister à la Conférence nationale sur la santé et la sécurité à titre d'observateurs et d'observatrices. Toutefois, les observateurs et observatrices devaient acquitter tous les frais associés à leur participation. À noter que le nombre d'observateurs et d'observatrices a été limité suivant les places disponibles à la Conférence.

Tous les membres du CNA ont été invités à la conférence. Des invitations ont aussi été envoyées à des représentantes et représentants d'autres syndicats.

Une fois le processus de sélection terminé, une lettre a été envoyée à chaque candidate et candidat, l'avisant de l'acceptation ou du rejet de sa demande de candidature comme délégué-e.

Malgré tous nos efforts pour remplacer les délégué-e-s qui ont dû annuler à la dernière minute, le notre total de délégué-e-s à la conférence était inférieur à 300. Vous trouverez ci-dessous le nombre total de délégué-e-s, d'observatrices et d'observateurs, ainsi que d'invité-e-s (voir l'annexe A qui présente la distribution détaillée des participantes et participants) :

Délégué-e-s :	292
Observatrices et Observateurs :	20
Invité-e-s :	25
Total des participant-e-s :	337

LA CONFÉRENCE : EN ROUTE

La 6^e conférence nationale sur la santé et la sécurité a eu lieu au Hilton Toronto (145, Richmond Ouest, au centre-ville de Toronto), du 25 au 28 mars 2004.

Le programme bien rempli de la conférence incluait des conférenciers, des tribunes, des ateliers, des résolutions et des plans d'action régionaux (voir l'annexe B).

COMPTE RENDU

LA CONFÉRENCE : EN ROUTE

RASSEMBLEMENT DE SOLIDARITÉ



La semaine du 22 au 26 mars 2004 était la troisième Semaine de Solidarité où les membres de l'AFPC d'un bout à l'autre du Canada ont participé à une variété d'activités pour démontrer leur détermination à obtenir des conventions collectives justes et équitables.

Plusieurs participants et participantes de la Conférence nationale santé et sécurité ont participé au rassemblement du midi en signe de solidarité avec leurs consoeurs et confrères qui organisaient des manifestations à travers le pays. Ils se sont rassemblés devant l'édifice de la cour fédérale au centre-ville de Toronto afin d'appuyer les négociations des quelques 100,000 employé-e-s de la fonction publiques fédérales.

Les négociations autant avec le Conseil du Trésor, l'Agence d'inspection des aliments, Parc Canada et l'Agence canadienne du revenu se trouvaient devant une impasse et le syndicat était sur le point de compléter ses consultations auprès des membres dans le but d'obtenir un mandat de grève pour l'ensemble de ces groupes.

Les membres ont aussi été dans les rues pour clamer la valeur de leur travail pour toutes les canadiennes et les canadiens.



COMPTE RENDU

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

L'AFPC a un intérêt vital à assurer la protection de la santé et de la sécurité de ses membres. Les gains et les progrès que nous avons obtenus sur le plan de la santé et de la sécurité l'ont été, en grande partie, grâce au militantisme en milieu de travail des membres de la base.

Que ce soit à la table de négociation ou lors des modifications législatives, nos membres veulent que leur syndicat favorise et protège leur santé et leur sécurité. Au cours des prochaines années, notre militantisme devrait se concentrer sur les priorités suivantes :

Mondialisation

Nos membres veulent avoir plus de pouvoir pour agir, mais bien des facteurs peuvent limiter notre capacité à mobiliser nos membres. Parmi ces facteurs, la 'mondialisation' devrait inquiéter les militant-e-s en santé et sécurité.

Le terme 'mondialisation' englobe un bon nombre d'activités commerciales et gouvernementales destinées à donner aux entreprises des droits inconditionnels, qui l'emportent sur tous les autres droits nationaux, de la personne ou environnementaux. Le seul objectif de la mondialisation, c'est de réaliser des profits illimités. Par définition, ces règles freinent le pouvoir des gouvernements d'appliquer leurs propres règles et lois.

Les accords commerciaux compromettent les droits des travailleurs et des travailleuses, et notre capacité de protéger l'environnement. Des questions comme l'égalité entre homes et femmes, l'égalité raciale, et l'assurance que les pays en développement sont traités équitablement, ne sont pas considérées une priorité.

Les accords commerciaux courants et prévus visent à éroder ces droits. Plusieurs croient que les répercussions négatives de la mondialisation commerciale le sont par dessein et non par omission.

Les accords commerciaux qui sont en vigueur aujourd'hui minent la souveraineté nationale, favorisent la privatisation des services gouvernementaux et la prestation de ces services, et accordent aux entreprises le droit de miner le pouvoir législatif et réglementaire du gouvernement. Les quelques privilégiés croient que les règlements et les lois des gouvernements ne peuvent nuire à leur capacité de réaliser des profits. La mondialisation compromet bien des politiques gouvernementales, notamment des questions aussi importantes que la santé et la sécurité, l'environnement, et la protection de nos ressources naturelles.

Attendu que la mondialisation découle, en partie du moins, de l'expansion et du regroupement d'entreprises, il faudra une action collective dans une perspective mondiale. En tant que militant-e-s syndicaux, nous devons nous mobiliser afin de promouvoir les intérêts économiques, politiques et sociaux des citoyens du monde entier.

Il incombe directement à l'AFPC de représenter nos membres et de négocier de bonnes conventions collectives. Notre lutte contre la mondialisation vise à défendre l'emploi et la sécurité d'emploi d'un grand nombre de membres de l'AFPC. Nous avons aussi une responsabilité sociale, de lutter en faveur d'une meilleure société dans laquelle nous pouvons tous vivre. Notre lutte contre la mondialisation commerciale vise à protéger et à défendre les services publics pour tous les Canadiens et Canadiennes, y compris les membres de l'AFPC.

Nos préoccupations, comme militant-e-s en santé et en sécurité, sont les suivantes :

- La protection de nos droits en matière de santé et de sécurité, obtenus au prix des larmes et du sang de nos consoeurs et de nos confrères;
- Les assauts répétés des entreprises et des gouvernements contre la santé, la sécurité et la rémunération des travailleurs et des

COMPTE RENDU

travailleuses, dans le but d'abolir ou d'éroder les droits et les normes des travailleurs et des travailleuses, et d'annuler les lois, les règlements et les usages en milieu de travail, qui sont au cœur de la santé et de la sécurité au travail;

- Le déclin graduel de l'application des lois sur la santé, la sécurité et l'environnement, par les gouvernements territoriaux, provinciaux et fédéral;
- L'impact potentiel sur l'environnement, compte tenu du protocole de Kyoto appuyé récemment par le Canada;
- Les accords commerciaux internationaux qui limitent notre capacité de protéger l'environnement;
- La menace réelle pour nos services de santé publique universels;
- La disponibilité assurée de médicaments à prix abordable pour combattre les maladies.

La priorité en regard de la mondialisation reconnaît la responsabilité de notre syndicat, de lutter en vue d'améliorer les droits en milieu de travail et les conditions de travail de nos membres. Elle reconnaît également notre rôle dans la lutte pour améliorer la société dans laquelle nous vivons.

En outre, l'AFPC a fait, de la création d'un Fonds de justice sociale, une haute priorité, pour aider à créer un environnement où les syndicats peuvent représenter leurs membres et s'efforcer de faire mettre en place un niveau de vie meilleur, des lois sur la santé et la sécurité, et l'équité, sans représailles.

Mettre les questions de santé et de sécurité au cœur de toutes les questions syndicales

Nous devons faire en sorte que les questions de santé et de sécurité soient des questions principales pour le syndicat et les membres.

Il faut que les questions de santé et de sécurité fassent partie intégrante de chaque activité syndicale, et il faut que les militant-e-s agissent de façon stratégique. À mesure qu'on démêle les questions de santé et de sécurité, on constate que celles-ci sont liées fondamentalement à d'autres questions comme les droits de la personne, la lutte contre le racisme, la démocratie et la justice sociale. Les organisations les plus militantes s'emploient à établir ces liens, même s'ils sont souvent difficiles.

Il faut créer des liens plus étroits avec les militant-e-s qui défendent les droits de la personne et les droits des femmes. Il faut renforcer davantage d'autres liens avec les environmentalistes, les défenseurs des soins de santé publics et les militant-e-s communautaires.

Des questions importantes comme le harcèlement et la violence montrent comment les questions sociales s'intègrent dans nos lieux de travail. Des questions comme le « harcèlement moral » ont fait partie des amendements récents apportés aux normes du travail au Québec. Le gouvernement fédéral est en train de rédiger des règlements sur la prévention de la violence. Il reste encore bien du travail à faire.

Les militant-e-s devraient s'efforcer de faire inclure les sujets et les ateliers touchant la santé et la sécurité dans toutes les conférences des Éléments et dans toutes les conférences de l'AFPC, et notamment dans la conférence des femmes et dans la conférence Accès. Il faut nous assurer que la santé et la sécurité soient une priorité dans toutes nos régions. Les sections locales devraient veiller à ce que la santé et la sécurité soit une question permanente à l'ordre du jour de toutes les réunions.

À mesure que les employeurs « réorganisent » notre travail et l'environnement dans lequel nous l'exécutons (p.ex., la Loi sur la modernisation de la fonction publique), la structure du pouvoir dans notre lieu de travail change et crée souvent un environnement de plus en plus stressant.

La santé et la sécurité ne connaissent aucune frontière. C'est sans doute le droit le plus important de chaque être humain sur notre planète. Sans la santé et la sécurité, on ne peut acquérir aucun autre droit ni vraiment en bénéficier.

S'assurer que les questions de santé et de sécurité sont liées au travail et aux processus décisionnels à tous les paliers de notre syndicat

La conférence nationale de 2002 sur la santé et la sécurité a servi de tremplin pour les militant-e-s de l'AFPC en santé et sécurité à travers le Canada. Depuis, nos membres se sont mobilisés pour promouvoir les questions de santé et de sécurité au sein de leur Élément et de l'AFPC. Les conférences régionales sur la santé et la sécurité qui ont eu lieu en 2003 ont contribué, elles aussi, à réorienter notre militantisme.

Durant le congrès de 2003 de l'AFPC, les délégué-e-s ont discuté un nombre sans précédent de résolutions sur la santé et la sécurité. Ils ont approuvé le financement accru de nos conférences et permis aux délégué-e-s à la conférence nationale sur la santé et la sécurité d'acheminer des résolutions en matière de santé et de sécurité directement au congrès de l'AFPC.

Le fait que nous pouvons acheminer de telles résolutions directement au congrès de l'AFPC constitue un lien important, pour ce qui est de façonner l'avenir de notre programme en santé et sécurité.

Les délégué-e-s ont également chargé l'AFPC d'amorcer une campagne de pétitions en faveur de la question de la cessation préventive du travail pour toutes les travailleuses enceintes et qui allaitent.

Nous devons évaluer et mieux définir le rôle que les Conseils de région de l'AFPC, et leurs comités de santé et de sécurité respectifs, peuvent jouer. Ils peuvent assumer un rôle clé dans leur région, à mobiliser les membres en regard des questions de santé et de sécurité.

Nous avons également un comité permanent du Conseil national d'administration sur la santé, la sécurité et l'environnement, rajeuni, qui est disposé à promouvoir la santé et la sécurité et à jouer un rôle plus actif au sein des diverses tribunes politiques dans notre syndicat.

Plusieurs jugent que nous devrions établir un comité d'orientation syndical national de santé et de sécurité, pour développer des positions unifiées sur les questions de santé et de sécurité. Il faut que nos membres discutent ouvertement cette idée.

Notre conférence nationale devrait servir à exprimer clairement la vision de l'AFPC sur la santé et la sécurité dans des domaines clés de politiques et de programmes. Elle doit aussi définir un programme politique pour un débat subséquent à notre congrès de l'AFPC.

Établir et maintenir des communications claires, bilatérales, avec les militant-e-s en santé et sécurité

Le succès de notre programme dépendra grandement de notre aptitude à communiquer avec nos membres en première ligne. Lors de notre dernière conférence, cette recommandation avait été identifiée comme une question prioritaire dans les ateliers et les caucus régionaux.

On s'entend généralement pour dire qu'il faut établir et maintenir un réseau en santé et sécurité. Dresser une liste de personnes ressources à l'intention des membres des comités de santé et de sécurité nous permettrait de présenter des mises à jour régulières sur les questions courantes, et des bulletins, et de mieux répondre aux demandes d'information ou d'aide.

La communication entre les diverses régions, les Éléments et le bureau national est un élément important, qui permettrait d'améliorer notre capacité de répondre adéquatement à nos membres au sujet du vaste éventail de questions auxquelles les militant-e-s en santé et en sécurité font face dans leurs lieux de travail.

Il faut s'efforcer tout spécialement d'établir des liens avec nos membres dans le Nord et dans nos communautés rurales. Notre tâche ne serait pas achevée tant qu'on ne trouverait pas partout au Canada le même sentiment d'appartenance à notre syndicat.

S'assurer qu'une formation syndicale efficace en santé et en sécurité est dispensée à tous les militant-e-s en santé et sécurité du syndicat

Savoir, c'est pouvoir. Cela est particulièrement vrai lorsqu'on traite des questions de santé et de sécurité au travail. La santé et la sécurité a toujours été et demeure une question puissante en milieu de travail.

Pas un jour ne se passe sans que notre syndicat n'ait à lutter pour protéger la santé et la sécurité de nos membres, ou à aider les membres à connaître et à défendre leurs droits professionnels. Nous devons avoir des sections locales actives et des comités de santé et de sécurité efficaces en milieu de travail.

Nos membres exigent une formation syndicale accrue en santé et en sécurité. La formation syndicale était aussi une recommandation clé dans tous les ateliers, durant notre conférence nationale sur la santé et la sécurité, en 2002.

L'AFPC est en faveur d'initiatives de formation conjointe employeur/syndicat, mais uniquement si ces initiatives respectent nos principes syndicaux, et notamment notre participation intégrale, depuis l'étape de la planification jusqu'à la livraison de la documentation. Bien que la formation conjointe offre une occasion de formation intéressante, elle ne remplace pas la formation syndicale en santé et en sécurité.

Nous voulons pouvoir offrir une formation à tous les membres de l'AFPC qui font partie de comités mixtes de santé et de sécurité. Nos membres veulent prendre le contrôle du programme de santé et de sécurité dans leur lieu de travail. Il faut que les comités de santé et de sécurité soient sous la gouverne de nos représentants syndicaux.

C'est au syndicat que revient la capacité d'offrir aux membres les outils, les ressources et la formation dont ils ont besoin pour défendre leurs droits, et pour rendre le syndicat fort.

Insister sur l'application améliorée des lois sur la santé et la sécurité par les gouvernements territoriaux, provinciaux et fédéral dans nos lieux de travail respectifs, afin d'assurer et de maintenir un environnement sain et sécuritaire

La bonne application des lois sur la santé et la sécurité est essentielle à des lieux de travail sains et sécuritaires. Il faut que nos politiques rassemblent la poursuite des droits en milieu de travail au moyen de la mise en application de normes sur la santé et la sécurité en milieu de travail.

Des militant-e-s bien informés sont mieux en mesure d'exiger la bonne application de lois sur la santé et la sécurité. Notre rôle clé au sein des divers comités législatifs et réglementaires nous assure l'expertise nécessaire pour exercer des pressions en vue d'une meilleure application.

Nous devons continuer d'exiger des gouvernements territoriaux, provinciaux et fédéral qu'ils fournissent des ressources adéquates pour l'application des lois existantes, tout en maintenant la volonté de poursuivre en justice les mauvais employeurs qui enfreignent constamment la loi.

C'est pourquoi l'AFPC a d'appuyer l'adoption rapide du projet de loi C-45, le projet de loi Westray, qui oblige les entreprises et leurs gestionnaires à être davantage responsables de la sécurité des travailleurs et travailleuses. Chaque année, plus de 800 Canadiens et Canadiennes meurent dans des accidents du travail.

Il faut que les amendes liées à la santé et à la sécurité ne soient plus déductibles d'impôt pour les criminels des entreprises. En ayant recours à cette échappatoire fiscale, les grandes entreprises peuvent tout simplement inclure les amendes liées à la santé et à la sécurité dans le

coût normal de leurs affaires, et continuer à ne pas tenir compte du carnage dans nos lieux de travail

Notre rôle comprend aussi la promotion de normes nationales et internationales visant à améliorer et accroître la protection des travailleurs et travailleuses en matière de santé et de sécurité.

Nous devons continuer d'exercer des pressions sur les gouvernements territoriaux, provinciaux et fédéral, qui permettent la dégradation de l'environnement au moyen de la déréglementation, de la non application des règlements, ou de l'absence de règlements, ce qui a donné lieu à des crises écologiques comme celle de l'eau contaminée à Walkerton et North Battleford.

Notre programme législatif comprend également la promotion d'un programme entièrement payé pour la réaffectation préventive des travailleuses enceintes et qui allaitent, et l'inclusion d'un congé syndical payé pour la formation syndicale en santé et en sécurité pour tous les travailleurs et travailleuses.

Établir des stratégies de négociation collective qui reflètent l'expérience de nos militant-e-s en santé et en sécurité, pour veiller à ce que les questions touchant la santé et la sécurité au travail soient abordées

Les succès de notre syndicat à la table de négociation, et notre capacité de négocier l'amélioration des salaires et des conditions de travail de tous nos membres, peu importe où ils vivent et travaillent, sont essentiels à notre capacité d'impliquer nos membres et, en bout de ligne, de bâtir notre syndicat.

Forts d'un engagement solide de la part des dirigeant-e-s aux paliers national, régional et des Éléments, nos militant-e-s en santé et en sécurité doivent collaborer pour se mobiliser et lutter en faveur de l'inclusion d'un libellé contractuel exemplaire en santé et en sécurité.

Notre but devrait être de donner à nos membres un libellé contractuel qui améliore les lois et les règlements en vigueur sur la santé, la sécurité, la rémunération des travailleurs et travailleuses, et l'environnement.

Pour atteindre cet objectif, il nous faudra:

- Développer un libellé type prêt à être déposé par nos militant-e-s en santé et en sécurité à travers le Canada;
- Agir de façon stratégique pour créer des réseaux de communication efficaces;
- Concevoir des outils propres à mobiliser efficacement nos militant-e-s en santé et en sécurité avant chaque ronde de négociation;
- Organiser des activités de négociation en mettant l'accent sur la santé et la sécurité aux paliers local, régional, national et des Éléments.

MOT DE BIENVENUE

La consoeur Patty Ducharme (coprésidente de la conférence) a souhaité la bienvenue à toutes les participantes et à tous les participants à la conférence nationale de l'AFPC sur la santé et la sécurité. Elle a présenté les membres du comité directeur de la conférence nationale sur la santé et la sécurité.

Elle a souligné le travail acharné accompli par les militantes et militants en santé et sécurité pendant les deux dernières années, incluant la présentation d'un nombre record de résolutions touchant la santé et la sécurité au congrès de 2003 de l'AFPC. Elle a aussi lu à voix haute les objectifs de la conférence.

Le confrère Kevin Lundstrom a rappelé aux participantes et aux participants que toutes les activités de l'AFPC se déroulent dans un milieu exempt d'odeurs où il est interdit de fumer. Il a aussi présenté la coordonnatrice des mesures d'adaptation à la conférence nommé à cette activité.

La consoeur Dellie Lidyard et le confrère Paul Dagenais ont lu à voix haute et dans les deux langues officielles la déclaration de l'AFPC concernant le harcèlement. Le coordonnateur au harcèlement a été présenté à toutes les participantes et à tous les participants.

Le confrère Gerry Halabecki (coprésident de la conférence) a aussi souhaité la bienvenue à toutes les participantes et à tous les participants à la conférence. Il a invité tout le monde à se réserver du temps pour visiter sa belle ville. Il a dit que nous devrions tous être bien fiers de notre syndicat qui continue d'assurer le leadership dans la promotion de différentes améliorations à des initiatives clés en santé et en sécurité, incluant la formation syndicale en santé et en sécurité.

Il a souligné que le travail accompli par les militantes syndicales et militants syndicaux en santé et sécurité devrait s'intégrer aux objectifs globaux que le syndicat tente d'atteindre. Comme syndicat, il nous incombe de lutter pour améliorer les droits et les conditions de travail de nos membres et de toutes les travailleuses et de tous les travailleurs. Comme syndicat, il nous incombe aussi de lutter pour améliorer la collectivité et le monde dans lequel nous vivons tous.

Le programme a été approuvé par l'ensemble de la délégation.

COMPTE RENDU

ALLOCUTION DE LA PRÉSIDENTE NATIONALE



Consoeur Nycole Turmel

Consoeurs et confrères, d'entrée de jeu, permettez-moi de vous dire que le moment n'a jamais été aussi propice pour les militantes et militants en santé et sécurité à l'AFPC.

Il y a moins d'un an, les membres délégués au congrès de l'AFPC, à Montréal, décidaient d'accorder à la santé et à la sécurité plus de fonds qu'à tout autre moment dans les annales

de notre syndicat.

Le budget de base soumis par les dirigeantes et dirigeants de l'AFPC prévoyait une augmentation considérable du financement accordé aux conférences sur la santé et la sécurité de l'AFPC; la création d'un nouveau poste d'agente ou d'agent à la santé et à la sécurité et l'octroi de fonds aux activités régionales en santé et sécurité. Tout compte fait, une bonne affaire! La délégation au congrès est allée encore plus loin ajoutant sept cents par membre, par mois au budget de base. Les fonds supplémentaires ainsi recueillis devaient être consacrés à la conférence nationale sur la santé et la sécurité.

Cette décision explique en partie votre présence en si grand nombre à Toronto cette semaine, ainsi que le paiement de vos frais de participation, pour la première fois dans les annales des conférences nationales sur la santé et la sécurité de l'AFPC. Mais, plus encore, votre présence ici démontre bien l'importance et la complexité croissante de la santé et de la sécurité.

Nous sommes réunis à Toronto, ville qui illustre bien la place de plus en plus grande qu'occupent les risques non visibles en santé et sécurité. Il y a à peine un an, cette métropole était au centre d'une crise internationale de santé publique. Au-delà des tragédies personnelles liées à la crise du SRAS, notamment à Toronto et en Asie, le syndrome a eu des

COMPTE RENDU

ALLOCUTION DE LA PRÉSIDENTE NATIONALE

répercussions économiques dévastatrices dans les collectivités touchées et a amplifié davantage l'importance de la santé et de la sécurité au travail.

J'ai appris qu'un certain nombre de membres à cette conférence ont eu l'occasion de participer à un atelier sur les maladies infectieuses. Je suis convaincue que vous utiliserez les connaissances acquises pour mieux protéger vos consœurs et vos confrères au travail aux quatre coins du pays.

De plus, je suis consciente que les maladies ne sont pas les seuls dangers invisibles : des matériaux comme l'amiante et différentes substances toxiques peuvent également tuer et mutiler, bien qu'on ne puisse les voir.

Je sais que nous n'avons pas fini de voir apparaître des maladies infectieuses dans nos milieux de travail. Étant donné la nature de leurs emplois, certains membres de l'AFPC sont plus à risques que la majeure partie de la population. Prenons comme exemple la grippe aviaire, virus qui, dans de rares circonstances, peut être transmis des volailles vivantes aux humains. Les membres de l'AFPC à l'Agence canadienne d'inspection des aliments sont actuellement aux premières lignes de la lutte contre cette maladie. En effet, les membres en Colombie-Britannique travaillent dans ce que le gouvernement appelle la « zone de contrôle », contribuant ainsi à éviter la propagation de cette maladie.

Je reconnais aussi que, pour le syndicat, les effets de maladies infectieuses mortelles en milieu de travail dépassent le cadre des questions de santé et de sécurité. Comme l'ont démontré le VIH/SIDA et le SRAS, un aspect hideux de la maladie est qu'elle peut engendrer le racisme et l'homophobie aussi rapidement qu'elle se propage de personne à personne et, dans le monde entier. En tant que militantes et militants de la santé et de la sécurité à l'AFPC, il nous incombe de veiller à ce que nos milieux de travail soient protégés contre les maladies et contre les violations des droits de la personne qui se produisent parfois dans la foulée de ces maladies.

ALLOCUTION DE LA PRÉSIDENTE NATIONALE

L'AFPC tient à rassembler toutes les composantes de notre syndicat autour des questions qui ont un impact sur les membres et sur leurs milieux de travail.

C'est l'une des raisons pour lesquelles nous demandons à nos militantes et militants en santé et sécurité de jouer un rôle de plus en plus important en ce qui a trait à l'obligation d'adaptation à l'égard des travailleuses et des travailleurs ayant un handicap. Ce dossier fait d'ailleurs l'objet de discussions à cette conférence et sera à l'avant-plan de la conférence Accès de l'AFPC, prévue plus tard cette année.

L'établissement de rapprochements entre les différents dossiers explique aussi pourquoi on inclut de plus en plus souvent les questions de santé et de sécurité dans les négociations avec nos employeurs, partout au pays. Ceci dit, devant le refus de l'employeur d'examiner nos revendications contractuelles en santé et en sécurité, il est capital que les militantes et les militants participent aux réunions sur le vote de grève, votent **oui** et incitent leurs consoeurs et confrères à faire la même chose.

Consoeurs et confrères, vous connaissez mieux que moi tout le travail qu'il faut faire quotidiennement pour convaincre nos employeurs du sérieux des questions de santé et de sécurité. Vous connaissez bien la somme d'efforts qu'il faut déployer pour les amener à penser au-delà des prescriptions de la loi et à créer une culture organisationnelle qui accorde plus de valeur à la santé des travailleuses et des travailleurs qu'au principe du contrôle des coûts qui s'est répandu dans un très grand nombre de nos milieux de travail depuis deux décennies.

J'ai vu les données statistiques. Enfin ... dans la mesure où le gouvernement se donne la peine de les compiler.

Commençons par les bonnes nouvelles : les résultats statistiques s'améliorent au Canada et ailleurs dans le monde, principalement à cause des travailleuses et des travailleurs qui refusent de céder, qui défendent leurs droits et qui exigent des lois efficaces et la mise en application de saines pratiques de santé et de sécurité. À vrai dire, les données

COMPTE RENDU

ALLOCUTION DE LA PRÉSIDENTE NATIONALE

statistiques démontrent l'impact positif des comités de santé et sécurité en milieu de travail et des militantes et militants en santé et sécurité.

Toutefois, les nouvelles statistiques ne sont pas toutes positives. Dans certains cas, elles sont franchement dévastatrices.

En 2001, plus d'un millier de décès en milieu de travail ont été rapportés au Canada, soit une moyenne de trois décès par jour, ce qui est trois décès de trop.

De 1994 à 1998, il y a eu, en moyenne, 801 000 blessures au travail au Canada, soit plus de 3 500 blessures par jour de travail.

En fait, au Canada, les risques de blessures au travail sont 3,5 fois plus élevés que les risques d'accidents de la route. Et ce n'est que la pointe de l'iceberg!

Au Canada, les blessures au travail font systématiquement perdre plus de temps que les grèves et les lockout.

Et s'il est difficile de quantifier les coûts subis par les familles par suite de décès ou de blessures au travail, il est facile de le faire sur le plan économique.

Les mauvaises pratiques de santé et de sécurité, si bien tolérées par notre gouvernement, coûtent à l'économie canadienne plus de 9,3 milliards de dollars en indemnités d'accident du travail et en coûts indirects. Cela représente 175 000 \$ la minute.

Je sais aussi que le Canada ne fait pas très bonne figure lorsqu'on compare le nombre de décès et de blessures au travail aux chiffres correspondants dans les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

Nous partageons avec l'Italie le dernier rang en ce qui concerne les décès au travail. Effectivement, le taux de décès au travail au Canada est sept

COMPTE RENDU

ALLOCUTION DE LA PRÉSIDENTE NATIONALE

fois plus élevé que celui du Royaume-Uni et presque deux fois plus élevé que celui des États-Unis.

Pire encore, les taux de décès et de blessures sont à la baisse dans les pays de l'OCDE, mais la diminution est bien plus lente au Canada que dans les autres pays.

Bref, en tant que citoyennes et citoyens du Canada, nous devons faire plus pour mettre fin à l'affreux carnage qui se commet à un rythme fulgurant dans les milieux de travail d'un océan à l'autre et à l'autre.

C'est l'une des raisons qui ont motivé l'AFPC à appuyer le projet de loi C-45. Adoptée à la fin de l'année dernière, la loi a modifié le Code criminel de sorte que les entreprises, leurs directeurs et leurs cadres supérieurs soient tenus responsables des actes de négligence criminelle dans leurs milieux de travail.

Permettez-moi de m'attarder un peu sur ce projet de loi, car il illustre clairement les difficultés auxquelles se heurtent les syndicats, lorsqu'ils tentent d'obtenir des résultats. Il souligne aussi l'importance de poursuivre notre lutte, malgré l'opposition du gouvernement.

Dans une lutte qui n'est pas sans rappeler celle de l'équité menée par l'AFPC, les Métallurgistes unis ont entrepris de tenir les sociétés responsables des actes de négligence criminelle en milieu de travail, en application du Code criminel. Ils ont lancé leur campagne en 1992, au lendemain d'une explosion dans la mine de charbon de Westray, à Stellarton en Nouvelle-Écosse. L'explosion avait entraîné la mort de 26 mineurs et dévasté la collectivité. Les Métallos ont dû maintenir la pression pendant cinq ans avant que le gouvernement n'accepte de tenir une enquête publique sur cette tragédie. Et même alors, le texte de loi a dû être soumis par Alexa McDonough, alors leader du Nouveau Parti Démocratique, sous forme de projet de loi émanant d'un député. Au bout du compte, il a fallu plus de onze ans de pétitions, de lobbying et de mobilisation avant que le gouvernement n'agisse.

COMPTE RENDU

ALLOCUTION DE LA PRÉSIDENTE NATIONALE

Je soulève cet exemple pour deux raisons. Premièrement, il faudrait remercier les Métallos, le NPD et bon nombre d'autres intervenantes et intervenants, sans oublier les délégué-e-s, les observateurs, observatrices et les invité-e-s présents au Congrès de l'AFPC en 2003, qui ont maintenu le cap, obligé le gouvernement à agir et, en bout de ligne, amené les employeurs à bien réfléchir aux dangers auxquels ils exposent leurs travailleuses et travailleurs. Deuxièmement, alors que nous lançons aujourd'hui notre campagne d'envoi de cartes postales et de pétitions pour la réaffectation préventive des travailleuses enceintes et qui allaitent, il faut garder à l'esprit que le changement n'est pas le fruit du hasard. Tout changement exige une lutte de la part d'individus engagés et dévoués à la cause. Tout changement se fait par l'action politique. Comme c'est souvent un travail de longue haleine, il est essentiel de ne jamais abandonner la partie.

Voilà pourquoi il faut signer les cartes postales, retourner au travail avec les pétitions et obtenir des appuis favorables à ce changement qui, comme le projet de loi Westray, se fait attendre depuis longtemps.

Par contre, nous ne pouvons pas simplement nous limiter aux cartes postales et aux pétitions. La réaffectation des travailleuses enceintes et qui allaitent figure parmi les revendications contractuelles de nombreuses unités de négociation de l'AFPC. C'est une question de santé et de sécurité qui ne progresse guère en raison de la résistance de l'employeur. C'est pourquoi je vous demande de poser le geste suivant. Si vous faites partie des unités de négociation de l'AFPC relevant du Conseil du Trésor, de Parcs Canada ou de l'ACIA, rendez-vous aux réunions de vote de grève. Encouragez les gens à appuyer notre position en prenant la parole et en votant pour la grève. Ceux d'entre vous qui font partie d'autres unités de négociation doivent veiller à ce que ce dossier soit abordé à la table de négociation et doivent veiller à ce que les membres des équipes de négociation comprennent l'importance du dossier pour toutes les travailleuses, partout au pays.

Consoeurs et confrères, nous traversons une période de rapides bouleversements économiques. Des ententes commerciales minent les normes et les droits sur le plan du travail et de l'environnement. Les

COMPTE RENDU

ALLOCUTION DE LA PRÉSIDENTE NATIONALE

grandes entreprises et les gouvernements sabrent dans les dépenses, les règles de travail s'assouplissent, et les heures de travail s'allongent. Les conséquences de ces mesures sont incommensurables.

Je ne citerai qu'un exemple. Il y a quelques semaines, j'ai rencontré le sous-ministre d'un important ministère fédéral. Il m'a dit qu'il compte transformer des secteurs critiques de son ministère, pour offrir des services jour et nuit, sept jours par semaine. Il oriente ses efforts en ce sens parce qu'il est convaincu que le service sera amélioré. Toutefois, il n'avait jamais considéré l'impact de cette décision sur les travailleuses et les travailleurs visés. Il n'avait jamais pensé aux conséquences sur le plan de la santé et de la sécurité, ni à l'effet perturbateur de ces mesures sur la vie des gens. Il n'avait pensé à rien.

Dans une économie de mondialisation axée sur la technologie, nous aurons de plus en plus de défis de ce genre à relever. Il faut être proactifs dans le milieu de travail, à la table de négociation, dans l'arène politique et dans l'ensemble de la collectivité. C'est une des raisons qui ont motivé la décision du conseil d'administration à présenter un plan d'action sur la mondialisation au dernier Congrès de l'AFPC. C'est pour cette raison que nous continuons d'établir des rapprochements entre la mondialisation et la négociation; entre la mondialisation et la santé et la sécurité; entre la mondialisation et la santé des femmes; entre la mondialisation et les droits de la personne; et entre la mondialisation et la justice sociale.

Avant de terminer, je tiens à faire quatre points. Premièrement, le Canada vit une année décisive en politique, cette année. Rien ne porte à croire que le dossier de la santé et de la sécurité soit un enjeu de la campagne électorale. Ceci dit, il faut rester à l'écoute. Suivez la campagne électorale. Ne vous laissez pas prendre au jeu. En effet, les gouvernements, particulièrement les gouvernements majoritaires, qui sont redevables aux milieux des affaires et qui préconisent le libre-échange, essaient de refaçonner l'économie, cherchent à appauvrir les droits des travailleuses et des travailleurs et s'emploient à réduire les normes de travail, notamment au chapitre de la santé et de la sécurité.

COMPTE RENDU

ALLOCUTION DE LA PRÉSIDENTE NATIONALE

Deuxièmement, convaincre le gouvernement fédéral, tout comme d'ailleurs les acteurs du monde économique, du sérieux du dossier de la santé et de la sécurité en milieu de travail relève du miracle. Le Conseil national mixte a fait de grands pas en amenant l'employeur à rédiger le mandat d'un Comité mixte en santé et en sécurité. Chaque pas est un pas dans la bonne direction. Il permet ainsi de ne pas perdre de vue un dossier comme celui des sites contaminés du gouvernement fédéral et de faire comprendre l'importance de débloquer des ressources à l'échelle nationale.

Troisièmement, le budget fédéral du 23 mars aura certainement un impact direct sur la santé et la sécurité. Quant à l'examen des programmes, dont la portée a été précisée le lendemain du budget, on s'attend à ce qu'il ait un impact indirect. Les nouvelles sont bonnes ... et moins bonnes. Du côté des bonnes nouvelles, le gouvernement a décidé de consacrer d'importants fonds à l'assainissement des sites contaminés. S'il agit ainsi, c'est en grande partie sous l'effet des pressions exercées par l'AFPC. En effet, nous avons toujours reproché au gouvernement son immobilisme : il en fait trop peu et tarde à nettoyer les sites contaminés. Du côté des mauvaises nouvelles, le gouvernement a l'intention de puiser de l'argent des programmes et services existants et de le réaffecter à de nouvelles initiatives. Chaque programme, y compris ceux du domaine de la santé et de la sécurité, s'arracheront les ressources disponibles. Vous devez être vigilants, vous qui travaillez pour le gouvernement fédéral et pour les nombreuses agences visées par l'examen des programmes. Vous devez lutter avec acharnement pour préserver les programmes et les initiatives en santé et en sécurité.

Finalement, je vous promets que l'AFPC continuera de fournir les outils dont vous avez besoin pour faire votre travail. À cet égard, je suis ravie d'annoncer le lancement officiel, pendant la conférence, d'une trousse détaillée d'outils en santé et sécurité. La trousse sera mise à jour régulièrement et comprendra éventuellement du matériel propre aux sphères de compétence provinciales et territoriales.

Nous travaillons aussi à produire d'autres outils, tels que la mise à jour du programme de formation en santé et sécurité.

COMPTE RENDU

ALLOCUTION DE LA PRÉSIDENTE NATIONALE

Je désire aussi vous remercier tous et toutes de participer à la conférence. Je tiens aussi à remercier chacun et chacune de son engagement quotidien envers l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail de nos membres. Ce travail est important et l'AFPC peut se féliciter d'avoir un si grand nombre de militantes et de militants engagés qui participent aux comités de santé et de sécurité au travail et à la direction des Éléments, dans les régions et les sections locales.

Comme leaders en santé et sécurité dans notre syndicat, chacune et chacun d'entre vous dans cette salle avez un rôle à jouer. Vous avez une tâche à accomplir après cette conférence. Vous devez communiquer l'information, le résultat de l'analyse et les outils que vous avez obtenus pendant la conférence aux membres de vos sections locales et succursales et de vos comités de santé et de sécurité. Vous devez faire le lien entre votre rôle de représentante et de représentant en santé et en sécurité et de votre rôle auprès des membres de votre section locale.

Je vous exhorte donc à continuer de collaborer activement avec d'autres dans votre région, afin d'assurer l'application intégrale des mesures de santé et de sécurité. Je vous encourage tous et toutes à travailler dans vos régions à faire de nos conférences et activités régionales en santé et sécurité des succès aussi retentissants que l'est la conférence, d'après ce qu'on me dit.

Merci encore.

TRIBUNE SUR LA MONDIALISATION

Le modérateur de la tribune sur la mondialisation était le **confrère Todd Parsons**, président national du Syndicat des travailleurs du Nord et membre des comités permanents du CNA sur la santé et la sécurité au travail et sur l'environnement. Le confrère Parsons a prononcé l'allocution suivante :



«Le conseil national d'administration s'est réuni l'automne dernier pour établir les grandes priorités du syndicat pendant les trois prochaines années et en discuter. Les dossiers de la négociation collective et de la mobilisation, du renforcement des sections locales et de la défense des droits en milieu de travail de tous nos membres, incluant nos droits en matière de santé et de sécurité étaient au cœur de nos discussions.

Partant de ces discussions, nous avons établi cinq grandes priorités, dont l'une était « l'établissement d'un lien entre la mondialisation et la vie de nos membres », et j'espère que cette tribune contribuera à l'avancement de ce dossier.

La participation de notre syndicat à la lutte altermondialiste a augmenté au fil des ans. De nos efforts conjoints avec le Congrès du travail du Canada et le Réseau canadien d'action en vue de freiner l'Accord de libre-échange nord-américain jusqu'à la campagne d'envergure mondiale contre l'AMI (lutte que nous avons d'ailleurs remportée), de Seattle, Québec, Miami et bien d'autres villes, notre syndicat, ainsi que d'autres syndicats et le mouvement social dans son ensemble contestent de plus en plus le pouvoir des grandes sociétés et des gouvernements qui abandonnent leurs responsabilités économiques et sociales envers les travailleuses et les travailleurs.

Depuis trois ans, notre syndicat a accordé la priorité sur le plan politique à la défense des services publics, ainsi qu'à l'éducation, aux communications et à la mobilisation autour de la mondialisation. À notre dernier congrès, nous avons discuté d'un plan d'action afin de lutter contre la mondialisation – plan d'action qui commence ici, chez nous – où nous pouvons changer les choses, c'est-à-dire dans nos milieux de travail, dans nos conventions collectives et au sein de notre syndicat. Nous avons convenu d'un plan d'action qui nous permet de faire le lien entre nos luttes ici au Canada, incluant nos luttes comme militantes et militants en santé et sécurité, et celles menées par nos consœurs et confrères partout dans le monde.

Qu'importe si vous habitez et travaillez au centre-ville de Toronto, sur la côte est ou ouest ou au Grand Nord, la mondialisation touche votre vie. Il faut mieux comprendre cette réalité et établir des stratégies efficaces pour affronter la mondialisation de la grande entreprise telle que nous la connaissons car, lorsque nous agissons ainsi, nous protégeons et nous défendons les services publics, ainsi que nos droits comme travailleuses et travailleurs et ceux de nos consœurs et confrères dans le monde entier.

Nos deux distingués invités à la tribune ce matin connaissent très bien ce dossier. »



Confrère Rory O'Neill

Résumé de la présentation

On compte deux millions de décès liés au travail par année. Un total de 270 millions d'accidents de travail se produisent tous les ans. Comme vous acceptiez les « risques du métier »... d'autres menaces font leur apparition:

- Réduction du personnel = insécurité d'emploi
- Intensification du travail
- Précarisation du travail
- Automatisation
- Politiques punitives sur les absences-maladies
- Surcharge de travail
- Dépistage de la consommation de drogues et d'alcool
- Tactique « Blâmons le travailleur »
- Surveillance patronale

Mourir à la tâche : une triste réalité. À mon avis, voici les principales maladies professionnelles du 21^e siècle :

- les maladies déjà connues
- les crises cardiaques
- le suicide
- les AVC

La folie mondialisatrice – examinez ceci:

- Les entreprises représentent aujourd'hui plus de la moitié des principales puissances économiques du monde.
- Les 500 plus importantes multinationales génèrent 70% des échanges internationaux.
- Exemples : les recettes de Microsoft sont supérieures au PIB des Philippines. Phillip Morris est une plus grande puissance économique que l'Irlande ou le Danemark.

En examinant les diverses industries, vous pouvez facilement trouver leur lien avec la mondialisation : l'industrie de la construction à l'étranger, l'industrie du textile à l'étranger, l'industrie agricole à l'étranger, l'industrie de la microélectronique à l'étranger, l'industrie du transport à l'étranger, l'industrie chimique et l'industrie minière à l'étranger.

Souvenez-vous que le Canada est l'un des pays développés ayant un taux élevé de décès liés au travail. Les gouvernements se soumettent au lobby industriel en optant pour la participation volontaire plutôt que pour la réglementation.

Mondialisation, précarisation, rationalisation, intensification, dérèglementation, harcèlement, blâmes, tests d'urine, espionnage vidéo, écoute électronique : les compagnies ont plus d'un tour pour nous épuiser à la tâche, voire nous tuer.

Elles se moquent des syndicats. Elles n'ont aucune loyauté envers les travailleuses et les travailleurs et menacent d'exporter nos emplois. Leur offre est simple : « c'est à prendre ou nous vous laissons ».

Que peuvent faire les syndicats dans une telle situation?

Au Canada, pas mal de choses...

- Selon une étude effectuée en 1993 pour les ministères du travail du Canada, les comités de santé et de sécurité épaulés par les syndicats exercent une « influence importante sur la diminution du taux de lésions ».
- L'Agence pour la santé et la sécurité au travail de l'Ontario a constaté « que le pourcentage de lieux de travail observant rigoureusement les lois sur la santé et sécurité est plus élevé là où il y a un syndicat (78-79 %) que là où il n'y en a pas (54-61 %) ».

“L'effet syndicat ” en matière de sécurité se fait sentir à l'échelle mondiale car les syndicats ont le pouvoir, les connaissances et les compétences pour livrer la marchandise (campagnes syndicales, formation syndicale, impliquer les membres, méthodes de recherche participative, apprendre les uns des autres, etc.)

Les syndicats s'affirment comme une force incontournable sur la scène mondiale . L'union fait la force.

Le réseau international de syndicats, c'est 200 fédérations nationales de syndicats dans 143 pays représentant 125 millions de membres. Faisons prospérer cette force en unissant nos efforts et en...

- Aidant nos membres
- S'outillant pour ne pas se faire embobiner
- Apprenant les uns des autres
- Connaissant les nouvelles réalités des milieux de travail, dont le surmenage et la précarité de l'emploi
- Reconnaissant que la sécurité est un enjeu industriel et non technique.
- Reconnaissant qu'un syndicat est la seule garantie en matière de sécurité.

Le mot de la fin... Le syndicalisme vous intéresse? Les questions de santé et sécurité au travail aussi? Alors, achetez : Hazards Magazine (www.hazards.org) (non disponible en français).

Consoeur Cathy Walker



Résumé de la présentation

Le monde a changé depuis 1989 lorsqu'il y a eu l'implosion de l'URSS et que, au Canada, Mulroney a été élu.

L'accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis fut signé le 1^{er} janvier 1989 afin de profiter aux sociétés américaines en mettant en oeuvre le programme de mondialisation des grandes entreprises. Avec le "libre échange", nous avons la déréglementation.

Ses effets sur la santé et la sécurité ont été vite ressentis. Cadence accélérée des travailleuses et des travailleurs et les mises-à-pied. Également une augmentation drastique des microtraumatismes répétés.

En Amérique du Nord, l'ALENA est signée en 1993 et entre en vigueur le 1^{er} janvier 2004. Quelques répercussions sur la santé et la sécurité des Canadiennes et des Canadiens incluent :

- Une augmentation de stress et de charge de travail;
- Une augmentation de fatigue qui pousse la campagne « La fatigue tue » des routiers internationaux pour les travailleurs du transport routier de poids lourds.

L'ALENA a également conclu des accords additionnels permettant aux autorités d'appliquer leurs propres lois en matière de santé et sécurité et d'environnement (souvent plus faibles que ceux au Canada). On endosse souvent les « meilleures pratiques » qui habituellement signifient aucune mise en vigueur.

Les problèmes de santé et de sécurité mobilisent les travailleurs des pays sous l'ALENA. Mais l'environnement est aussi compromis sous l'ALENA. La souveraineté et le droit de l'environnement sont en jeu. Ils ont argumentés avec succès que les gouvernement ne peuvent décréter une loi restreignant leurs droits de vente.

Qu'est-ce qu'on peut faire de plus contre la mondialisation? On peut :

- lutter;
- battre aux élections les politiciens (on appuie les gouvernements qui nous appuient);
- mobiliser afin d'appuyer les lois sur la santé et sur la sécurité;
- “Bâtir notre syndicat, sauver notre monde”;
- mobiliser contre la mondialisation (démonstrations, campagnes, etc.);
- santé et sécurité et mondialisation sont la même lutte.

Notre slogan devrait être : “Lutter fait une énorme différence ”. Ensemble, nous pouvons réellement sauver le monde.

TRIBUNE SUR LES ENJEUX EN MILIEU DE TRAVAIL



Le modérateur de la tribune sur les enjeux en milieu de travail était le **confrère Yves Ducharme**, président national du Syndicat de l'Agriculture et membre des comités permanents du CNA sur la santé et la sécurité au travail et sur l'environnement. Le confrère Ducharme a prononcé l'allocution suivante :

«Le travail des militants et militantes en santé et sécurité n'est jamais terminé. Les employeurs ne manquent pas de créativité lorsque vient le temps d'éviter la mise en vigueur des lois ou des réglementations. Les gouvernements sont parfois même de connivence avec les employeurs et se limitent souvent à de vagues promesses de conformité volontaire plutôt que de signaler officiellement les contraventions aux lois et règlements.

La charge de travail accrue résultant de la réorganisation du travail, y compris la réduction des effectifs, la sous-traitance, la déréglementation et le changement technologique, constitue un risque sérieux à la santé et à la sécurité de nos membres. Le stress, l'épuisement professionnel, les blessures physiques et psychologiques sont des conséquences réelles de la surcharge de travail.

Les membres de l'AFPC travaillent aussi dans différents environnements et sont exposés à la violence psychologique ou physique de leur clientèle, de leurs collègues de travail et de leurs surveillantes, surveillants ou gestionnaires. La violence physique mène à des blessures, au syndrome de stress post-traumatique et même à la mort. Elle provoque souvent de la colère, du stress, un sentiment de détresse,

une réduction de l'efficacité et des troubles physiques ou psychologiques.

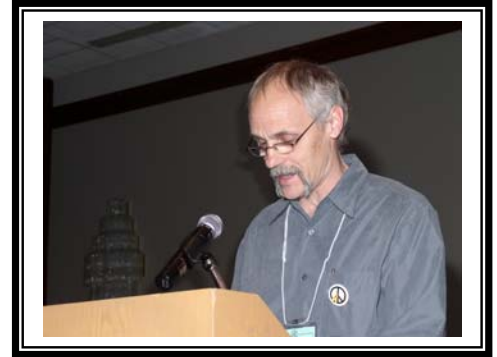
Les enjeux en santé et en sécurité sont nombreux et sans fin. Les maladies infectieuses constituent un bon exemple. Depuis quelques mois, nous avons eu à composer avec le SRAS, la grippe aviaire et l'encéphalopathie bovine spongiforme. Voilà pourquoi nous devons nous rencontrer régulièrement et discuter de ces questions, afin d'établir des stratégies syndicales de riposte à ces problèmes.

La tribune consacrée aujourd'hui aux enjeux en milieu de travail est une occasion de ce genre qui nous est offerte d'écouter les experts dans leurs domaines respectifs et de planter quelques germes d'idées qui, nous l'espérons, produiront de nouvelles solutions innovatrices pour mieux nous protéger.

C'est un honneur pour moi d'agir à titre de modérateur de la **Tribune sur les enjeux en milieu de travail.**

Nos conférenciers et notre conférencière d'aujourd'hui ont une feuille de route impressionnante. Leur réputation les précède. »

Confrère Charley Richardson



Résumé de la présentation

L'organisation et la réorganisation du travail sont au cœur des problèmes qui se posent aux travailleuses et aux travailleurs – en fait, c'est la source de ces problèmes. Il faut comprendre ce phénomène et en faire le centre de nos luttes pour la santé et la sécurité au travail. Sinon, nous ne ferons qu'éteindre des feux.

Notre travail est transformé et nous sommes certains que ces transformations continueront et, en fait, que leur rythme sera de plus en plus rapide. La restructuration est une activité systématique et scientifique à laquelle ils travaillent beaucoup et qui repose sur de vastes ressources et beaucoup d'expertise. Cette tendance ne disparaîtra pas et ne sera pas aisément déviée. Ils ne se soucient guère des conséquences de leurs plans.

La technologie est un facteur d'importance critique qui leur offre des outils de plus en plus raffinés pour mesurer, banaliser, dominer, isoler et éliminer les travailleuses et les travailleurs.

Les ordinateurs sont omniprésents. Des terminaux apparaissent dans les camions, pour suivre de près et diriger la main-d'œuvre. L'approvisionnement extérieur rendu possible par l'informatisation atteint des proportions épidémiques et touche des postes de plus en plus spécialisés, comme ceux des avocats, des médecins et des architectes. L'automatisation informatisée sert à éliminer des emplois.

TRIBUNE SUR LES ENJEUX EN MILIEU DE TRAVAIL

La restructuration du travail est essentiellement une question de pouvoir. Vous ne pouvez comprendre la restructuration ou ses impacts sans explorer le facteur de la domination. La technologie cible directement les assises de notre pouvoir.

La restructuration du travail et les changements technologiques ont d'énormes incidences sur tout ce qui nous est précieux comme travailleuses et travailleurs et membres syndiqués – incluant, bien sûr, la santé et la sécurité. Le stress, les microtraumatismes répétés, la violence et les blessures au travail, les maladies professionnelles, — les fondements de tous ces problèmes se trouvent dans la lutte contre l'organisation du travail et la technologie. Par exemple, le manque de personnel et les longues heures de travail, deux problèmes endémiques dans le nouveau monde du travail restructuré, sont directement liés à l'augmentation des blessures, des maladies et même des décès.

L'impact le plus important de la restructuration et des changements technologiques est leur incidence sur la force du syndicat (isolement des membres; scissions parmi les membres; désespoir; perte de compétences et de connaissances d'importance critique; perte de membres et de ressources).

Il faut clairement faire quelque chose – mais il ressort clairement aussi que la restructuration accélère plutôt que de ralentir, et qu'elle est de plus en plus intense et « efficace ».

Il y a une rupture entre la cadence et la présence du changement dans le milieu de travail et les mécanismes traditionnels d'interaction patronale-syndicale.

Selon le modèle en place, nous rencontrons la gestion une fois par trois ans environ, pour discuter de questions clés et négocier les règles régissant le milieu de travail. Entre ces séances, nous sommes supposés nous concentrer sur l'application de la convention collective.

Cependant, cette formule avantage la gestion; celle-ci établit quotidiennement de nouveaux plans pour le milieu de travail – de nouvelles

COMPTE RENDU

TRIBUNE SUR LES ENJEUX EN MILIEU DE TRAVAIL

manières de contourner les règles établies et de transformer le travail à son avantage.

Elle planifie déjà aujourd'hui les façons d'utiliser la technologie contre nous l'an prochain, dans deux ans et après.

La lutte concernant l'organisation du travail et la technologie est foncièrement une lutte pour le droit de parole quant à notre avenir. La santé et la sécurité représente un outil-clé nécessaire à cette lutte. Nous ne pourrons jamais avoir de milieux de travail sains et sécuritaires si nous ne nous engageons pas dans la lutte pour l'organisation du travail. Il ne s'agit pas de limites d'exposition, mais de notre avenir. Il s'agit de pouvoir et de domination.

Que nous faut-il?

Il nous faut un cadre de négociation continue qui oblige l'employeur à négocier tout changement qu'il veut apporter.

Il nous faut de la formation concernant l'organisation du travail et la technologie.

Il nous faut des mécanismes syndicaux de surveillance des changements dans les technologies et l'organisation du travail, des recherches et du travail d'anticipation, et la consolidation de nos connaissances pour obtenir une vue d'ensemble.

Il faut intégrer nos efforts en santé et en sécurité aux autres activités du syndicat.

Il faut négocier des dispositions contractuelles pour contrer le glissement dans le rapport de force et s'assurer d'avoir voix au chapitre en ce qui concerne les changements qui se produisent.

La santé et la sécurité est un moyen d'engager la lutte à l'égard de ces problèmes fondamentaux, lutte qui est au cœur de notre avenir. C'est un moyen de participer à la lutte pour transformer non seulement nos milieux

COMPTE RENDU

TRIBUNE SUR LES ENJEUX EN MILIEU DE TRAVAIL

de travail, mais aussi la vie des travailleuses et des travailleurs. Dans cette lutte, aucun acteur n'est plus important que la militante ou le militant en santé et en sécurité.

Les gestionnaires tenteront de nous diviser, de nous distraire, de nous mettre des œillères et de nous dégriffer. Toutefois, si nous ne perdons pas de vue notre objectif, et si notre attention demeure fixée sur un milieu de travail sain et sécuritaire, nous pourrions positionner nos syndicats là où ils doivent se trouver. Tant que nous ignorons le chant de sirènes des programmes qui jettent le blâme sur les travailleuses et les travailleurs et qui imposent des vêtements de protection personnelle, et que nous continuons de nous concentrer sur la source des risques, la lutte pour la santé et la sécurité pourra être porteuse de sens pour nos syndicats et d'un meilleur avenir pour toutes les travailleuses et tous les travailleurs.



Confrère Hassan Yussuff

Résumé de la présentation

La santé et la sécurité est une question politique. Chaque jour, nous pouvons lutter pour nos droits dans le milieu de travail.

Nous essayons d'avoir une saine alimentation, mais bien des gens sont atteints de cancer. Une très grande majorité de délégué-e-s ont de la famille ou des amis très proches qui sont atteints de cancer. Le cancer est maintenant une épidémie. Nous n'avons ni les textes de loi, ni les règlements en place pour réduire le nombre de produits cancérigènes.

Le gouvernement fédéral tient à jour un site Web affichant une horloge qui indique le nombre d'individus atteints du cancer et qui en sont décédés. L'épidémie ravage toutes les couches de la société canadienne. Il faut bien sûr appuyer la recherche d'un remède, mais nous devrions nous concentrer sur la prévention.

Le Congrès du travail du Canada (CTC) a préparé un livret expliquant aux travailleuses et aux travailleurs le concept derrière le cancer. Il s'agit d'une campagne de prévention. Les statistiques démontrent que les efforts axés sur l'exposition aux substances cancérigènes permettent de réduire le nombre de travailleuses et de travailleurs atteints du cancer. Les substances cancérigènes se trouvent aujourd'hui dans les aliments et dans l'eau. Peu importe ce que vous faites ou le lieu où vous habitez, vous êtes régulièrement exposés à des substances cancérigènes.

COMPTE RENDU

TRIBUNE SUR LES ENJEUX EN MILIEU DE TRAVAIL

Les travailleuses et les travailleurs peuvent militer dans leur milieu de travail, afin de s'assurer que les substances cancérigènes en soient éliminées. Nous devrions chercher à appuyer les efforts visant à interdire les substances cancérigènes dans la société.

La mesure de l'efficacité de l'actuelle campagne du CTC sera sa présence dans le milieu de travail (l'adresse du site Web du CTC est le www.clc-ctc.ca). Le CTC essaie de fournir les outils nécessaires à des campagnes en milieu de travail et dans la collectivité. Si nous voulons réduire le nombre de personnes touchées par le cancer, il faut aussi politiser la lutte contre ce fléau.

Je veux aussi vous parler de textes de loi en matière de santé et de sécurité et de leur application. Ce n'est pas qu'il manque de textes de loi, mais plutôt que les textes en place ne sont pas appliqués.

Récemment, le ministre du Travail a proposé des modifications à la Partie II du Code canadien du travail. Les négociations se sont étirées pendant sept longues années. Il faut faire comprendre aux employeurs que les membres sont appuyés par des comités de santé et de sécurité au travail qui, à leur tour, sont appuyés par les membres. Il faut montrer nos points forts et nos ressources.

La protection des travailleuses et des travailleurs au travail est souvent violée sans que les employeurs soient pénalisés, parce qu'il y a bien peu d'outils d'application. Le cas Westray est un exemple de négligence. Le projet de loi C-45 a été présenté l'an dernier, en réponse à ce drame. Compte tenu du nombre de travailleurs morts dans cette tragédie, personne n'a été inculpé. Le projet de loi est un autre outil important qui nous aidera dans notre lutte pour des changements et une meilleure prévention en milieu de travail.

Cette année nous célébrons le 20^e anniversaire de la reconnaissance du 28 avril comme Jour de deuil national au Canada. En 2002, le nombre de décès au travail a augmenté, passant à 934. De plus, 700 000 travailleuses et travailleurs avaient été blessés. Le 28 avril 2004, nous pleurerons le décès de 16 000 travailleuses et travailleurs morts au travail pendant cette

COMPTE RENDU

TRIBUNE SUR LES ENJEUX EN MILIEU DE TRAVAIL

période de 20 ans. Pendant la même période, 17 millions de travailleuses et travailleurs canadiens ont été blessés au travail.

La santé et la sécurité, c'est plus qu'une question technique. Cela signifie d'améliorer le milieu de travail et de le rendre plus sain. Les militantes et militants contribueront grandement à la réalisation de cet objectif.

Aujourd'hui, après 20 ans, nous sommes bien mieux protégés qu'avant. Jeff Bennie et Denis St-Jean ont grandement contribué à l'amélioration de la Partie II du Code canadien du travail. Jeff a été présent pendant les sept années de négociation des changements à la loi et Denis a été présent pendant la deuxième moitié de cette campagne. Le nouveau Règlement sur la violence au travail sera bientôt en place grâce aux efforts déployés par Denis et Jeff.

Le travail de militantes et de militants peut parfois être frustrant sur le plan de la santé et de la sécurité, mais le travail des délégué-e-s à la présente conférence est essentiel si l'on veut améliorer le milieu de travail et le rendre plus sécuritaire.



Consoeur Katherine Lippel

Résumé de la présentation

La santé psychique peut être compromise par un stress aigu (un seul événement très stressant) ou par un stress chronique c'est-à-dire, une série d'événements, mêmes banals, dont l'effet cumulatif mine la santé psychique.

Il existe plusieurs sources de stress chronique tel que la violence organisationnelle, l'abus d'autorité, le harcèlement moral, le harcèlement psychologique, le harcèlement discriminatoire, la surcharge, etc. Il est important de souligner que tout stress n'équivaut pas harcèlement psychologique.

Les motifs que l'on retrouve le plus souvent cités dans les réclamations à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) sont liés à une volonté d'exclusion dans des cas comme un retour au travail après un accident, après un congé de maladie ou un congé de maternité. Il y a aussi des cas liés à une réorganisation du travail qui modifie des équipes de travail. Dans les cas de retour au travail, l'employeur ne peut congédier l'employé-e et peut parfois harceler l'employé-e en espérant qu'il ou elle décide de quitter.

L'organisation du travail peut encourager le harcèlement et la violence. Un exemple serait le cas d'un employeur qui désire se débarrasser d'un employé-e. Comme il n'a pas de motif pour le congédiement, il créera une situation où les collègues seront encouragés à exclure l'employé-e en

COMPTE RENDU

TRIBUNE SUR LES ENJEUX EN MILIEU DE TRAVAIL

question. Les auteurs du harcèlement peuvent être des cadres, des supérieurs, des collègues ou des clients.

La vaste majorité des lois provinciales ont exclu la possibilité d'une compensation pour lésion professionnelle attribuable à un stress chronique. Le Québec est la seule province qui accepte d'indemniser ces cas. L'accès à une indemnité ne dépend pas de la preuve du harcèlement comme tel mais bien de la preuve d'une lésion professionnelle.

Les lésions professionnelles suite à du harcèlement psychologique ont toutefois peu de chance de reconnaissance en première instance (1 seul accepté sur les 100 dossiers étudiés). Les chances sont meilleurs en appel (30 ont été acceptés par la CLP).

Les lois actuelles ne reconnaissent pas le phénomène du harcèlement non discriminatoire et n'interdisent pas le harcèlement psychologique. De plus, il n'existe aucun recours légal efficace pour le prévenir. Il y a les lois de santé au travail qui s'appliquent avec difficultés lorsqu'il y en a. Elle ne s'applique toutefois que pour compenser lorsqu'il y a maladie professionnelle. Le Droit de refus ne s'applique pas non plus.

Le Ministère du Travail du Québec s'est penché sur la question du harcèlement psychologique en 2001 et le projet de loi 143 a été adopté le 19 décembre 2002. La loi s'appliquera en juin 2004.

Cette loi est applicable à toutes les travailleuses et tous les travailleurs, syndiqués et non-syndiqués. Elle définit le harcèlement psychologique, établit le droit à un milieu exempt de harcèlement, définit les obligations de l'employeur et prévoit divers recours et délais.

L'intention de la loi est de nature préventive. Sa définition est pour le moins tortueuse. Elle n'exige toutefois pas qu'une preuve d'intention malicieuse soit faite. Il n'est pas nécessaire non plus de prouver qu'il y a atteinte à la santé. Il suffit de prouver qu'il y a atteinte à la dignité, l'intégrité psychologique ou physique du salarié et que la situation entraîne un milieu de travail néfaste pour le salarié.

TRIBUNE SUR LES ENJEUX EN MILIEU DE TRAVAIL

Il est important de noter que la loi n'exige pas que l'on recherche la faute. Ceci veut dire que le harcèlement psychologique demeure du harcèlement même si une personne «moins difficile» n'aurait pas été ciblée.

La loi définit aussi les nouvelles obligations de l'employeur: «L'employeur doit prendre les moyens raisonnables pour prévenir le harcèlement psychologique et, lorsqu'une telle conduite est portée à sa connaissance, pour la faire cesser».

La loi accroît aussi la responsabilité du syndicat. D'ailleurs, un salarié syndiqué pourra porter plainte contre son syndicat s'il se croit mal représenté à cet égard.

La loi détermine les délais pour qu'un salarié puisse porter plainte. Ces délais peuvent varier selon les circonstances. Il est toutefois important de noter que les définitions, droits, délais et recours devront être intégrés dans les conventions collectives de par la loi. Il sera donc possible pour les syndiqués de négocier des conditions plus avantageuses.

La loi n'est pas parfaite mais elle oblige les employeurs à prendre la question du harcèlement psychologique au sérieux.

THÈMES DES ATELIERS DE LA CONFÉRENCE

Les militantes et militants en santé et sécurité sont souvent aux prises avec plusieurs questions différentes qui figurent fréquemment dans nos quotidiens, comme ces dernières années l'ont amplement démontré. Les membres du comité directeur souhaitaient aussi aborder bon nombre des dossiers en cours que les membres de tous nos comités de santé et de sécurité doivent aborder.

Compte tenu de toutes ces priorités, des ateliers sur quatre thèmes ont été offerts à la conférence nationale. Les candidates et candidats ont tous été priés d'indiquer l'ordre de préférence des ateliers offerts, et tous les efforts ont été déployés pour respecter leur premier choix. Toutes les participantes et tous les participants ont assisté à un atelier pendant la conférence.

La mondialisation et ses effets sur la santé et la sécurité au travail

L'atelier a porté sur la question de la mondialisation dans l'industrie et les services gouvernementaux, y compris le virage à la privatisation et à la déréglementation, et l'incidence qu ces concepts et pratiques comportent sur la santé et la sécurité ainsi que les conditions de travail pour tous les travailleurs et travailleuses, plus particulièrement les travailleurs et travailleuses au Canada.

Au total, 53 membres ont participé aux deux ateliers en anglais et 17 membres ont participé à l'atelier en français.

La santé et la sécurité des femmes : une lutte qui nous touche tous

Cet atelier a porté sur les questions de santé et de sécurité qui préoccupent particulièrement les femmes. Les participant-e-s ont eu l'occasion de discuter d'un vaste ensemble de questions, notamment la réaffectation de travailleuses enceintes ou qui allaitent les obstacles qui entravent la capacité des femmes à participer aux comités de santé et de sécurité, l'ergonomie, la violence en milieu de travail, etc.

Au total, 46 membres ont participé aux deux ateliers en anglais et 11 membres ont participé à l'atelier en français.

THÈMES DES ATELIERS DE LA CONFÉRENCE

Comités - composer avec les maladies infectieuses : leçons retenues

Cet atelier s'attarda à un vaste ensemble de questions et de difficultés avec lesquelles les membres de comité doivent composer lorsqu'ils ou elles font face à une poussée infectieuse. Les participant-e-s ont eu l'occasion d'échanger des renseignements tirés de leur expérience concernant les récentes flambées du SRAS, du virus du Nil occidental, etc.

Au total, 54 membres ont participé aux deux ateliers en anglais et 14 membres ont participé à l'atelier en français.

Comités de santé et de sécurité - Stratégies visant le changement

Cet atelier examina comment établir un programme syndical en matière de santé et de sécurité efficace, les stratégies qui permettront aux militant-e-s d'améliorer les conditions de santé et de sécurité au travail par l'établissement de plans d'exécution syndicaux. En outre, l'atelier examina les politiques et services syndicaux qui sont en place et auxquels on peut faire appel lorsqu'un problème se pose.

Au total, 75 membres ont participé aux trois ateliers en anglais et 22 membres ont participé à l'atelier en français.

RECOMMANDATIONS DES ATELIERS DE LA CONFÉRENCE

En raison du nombre de participantes et de participants à la conférence, plus d'un groupe a dû travailler à chacun des thèmes d'atelier. Le programme de la conférence incluait aussi la présentation des rapports des ateliers à la plénière.

Afin de préparer un rapport de tous les groupes travaillant sur un même thème, les groupes d'ateliers ont été priés de sélectionner une personne chargée de rapporter leurs travaux. Toutes les personnes ainsi sélectionnées des groupes partageant un même thème se sont réunies et ont préparé des recommandations qui ont été présentées à la séance plénière.



Les rapports suivants constituent les recommandations des représentantes et représentants de tous les groupes d'ateliers examinant un même thème. Les recommandations ont été présentées à la séance plénière.

RECOMMANDATIONS DES ATELIERS DE LA CONFÉRENCE

La mondialisation et ses effets sur la santé et la sécurité au travail

Qui est touché?

- Chacun de nous
- Les familles
- Les enfants
- Les gouvernements
- Les pays

Répercussions

- Charge de travail plus lourde
- Modification des tâches
- Plus grands risques pour la santé – coûts des soins de santé accrus
- Moins de travailleuses et de travailleurs pour effectuer le travail
- Changement technologique – on remplace les personnes
- Plus de profits pour les entreprises

Entreprises (Ligue de mondialisation Nationale)

- Wal Mart
- Ford, GM
- Imperial Tobacco
- Consolidated Bathurst

Les impôts des multinationales représentent 14% du revenu du gouvernement. Les multinationales peuvent transférer les ressources hors du pays. Les multinationales exercent d'importantes pressions politiques pour amener des modifications au régime fiscal à leur avantage.

86% du revenu du gouvernement provient des impôts des petites entreprises et des particuliers.

COMPTE RENDU

RECOMMANDATIONS DES ATELIERS DE LA CONFÉRENCE

Réaction

- Éducation
- Documentation / Information
- Maintenir des fronts communs pour la riposte
- Renforcer les conventions collectives
- Inviter les membres à exercer des pressions sur les député-e-s
- Voter pour les partis politiques favorables aux travailleuses et travailleurs
- Lancer des campagnes sur les revendications syndicales portant sur la santé et la sécurité
- Faire passer le message au-delà des frontières
- Transmettre le message aux travailleuses et travailleurs et aux générations futures
- Sensibiliser les membres aux avantages et aux inconvénients de la mondialisation
- Faire connaître nos victoires à nos membres

RECOMMANDATIONS DES ATELIERS DE LA CONFÉRENCE

MONDIALISATION – STRATÉGIES DE RIPOSTE

Dans nos sections locales

- Participer aux activités locales du Jour de deuil
- Exercer des pressions pour que chaque collectivité organise un service commémoratif pour les travailleuses et les travailleurs
- Soumettre à l'approbation des conseils municipaux des activités du Jour de deuil
- Organiser des assemblées publiques dans les cités et villes
- Se servir des médias
- Créer des liens avec d'autres syndicats et organisations syndicales
- Sensibiliser les membres au magasinage responsable – boycott des marchandises fabriquées par des entreprises exploitant les travailleuses et les travailleurs
- Faire passer le message par des campagnes et des coalitions qui recueillent de vastes appuis
- Faire passer le message aux jeunes par les écoles, les enseignantes et enseignants syndiqués; établir des programmes sur la santé et la sécurité dans les écoles élémentaires
- Offrir des programmes fédéraux sur la santé et la sécurité dans les écoles secondaires et les collèges

À l'échelle nationale

- Négocier de nouvelles dispositions en santé et sécurité dans les conventions collectives (le Fonds de justice sociale de l'AFPC, un plan de formation, un campagne de sensibilisation plus musclée en santé et sécurité, par ex.)
- Négocier des dispositions législatives plus strictes
- Participer à des boycotts
- Se servir du site Web national pour transmettre de l'information sur les rassemblements, les boycotts et autres activités à l'échelle mondiale (grève générale de Winnipeg, par ex.)
- S'adresser au public – inviter d'autres groupes que le mouvement syndical à participer aux campagnes
- Mettre la mondialisation en permanence à l'ordre du jour des congrès et conférences
- Éduquer/cibler les jeunes dans les écoles – concours nationaux; concours d'affiches; bourses d'études
- Organiser des manifestations annuelles

COMPTE RENDU

RECOMMANDATIONS DES ATELIERS DE LA CONFÉRENCE

À l'international

Élaborer un plan d'action

1. Dresser une liste de personnes ressources, former des coalitions en collaborant avec le CTC, l'OIT, la CISL, l'Organisation internationale des journalistes, le National Commonwealth of Journalists
 - Collaborer avec l'ONU et les organisations internationales des droits de la personne (Amnistie Internationale)
 - Établir une coalition internationale de défenseurs des travailleuses et des travailleurs
 - Exercer des pressions auprès de gouvernements internationaux – ministres des affaires extérieures et étrangères
 - Rédiger des lois sur la santé et la sécurité des travailleuses et travailleurs
2. Rédiger un énoncé de mission
 - Diffuser le message et mettre en place les mécanismes pour recevoir des commentaires
 - Connaître les personnes ciblées – qui écoute?
 - qui entend?
 - rédiger en langage clair et simple
 - Reconnaître les obstacles politiques, culturels, religieux et technologiques
3. Campagne de financement
 - Former des partenariats
 - Établir un budget
4. Établir un échéancier (qui évolue continuellement)
 - Tenir compte des obstacles linguistiques, financiers, etc.
5. Évaluation permanente

RECOMMANDATIONS DES ATELIERS DE LA CONFÉRENCE

Points dont il faut tenir compte

- Définir le cadre de référence international
- Faire preuve d'imagination
- Organiser des conférences internationales
- Écrire clairement et simplement
- Jouer un rôle de leadership, ne pas être passifs
- Inviter des conférencières et des conférenciers internationaux

RECOMMANDATIONS DES ATELIERS DE LA CONFÉRENCE

La santé et la sécurité des femmes : une lutte qui nous touche tous

Violence en milieu de travail

- La violence existe encore en milieu de travail; les femmes, cependant, savent mieux reconnaître les signes. Les femmes s'affirment plus que jamais.
- Plusieurs situations peuvent être source de violence, qu'il s'agisse des rapports avec le public, avec des clients ou avec des collègues. Même les membres de l'AFPC qui travaillent seuls ou en régions éloignées peuvent être victimes de violence.
- La violence revêt bien des formes : physique, psychologique, verbale et écrite.
- Le harcèlement est une forme de violence exercée tant par des supérieurs que par des collègues.

Voici quelques stratégies possibles :

- Offrir de la formation sur la violence propre à une situation.
- Informer les femmes de leurs droits, y compris celui de se servir des comités syndicaux-patronaux et des comités en santé et sécurité.

Blessures musculo-squelettiques et microtraumatismes répétés

De nos jours, la plupart des emplois comportent des tâches répétitives qui peuvent blesser les muscles, les tendons et d'autres parties du corps. Il semble que tous les types de travail peuvent occasionner des blessures musculo-squelettiques ou des microtraumatismes répétés.

Voici quelques stratégies possibles :

- faire faire des évaluations ergonomiques par des spécialistes de l'extérieur du milieu de travail; former des membres des comités de santé et sécurité afin qu'ils acquièrent l'expertise nécessaire en ergonomie pour pouvoir évaluer les risques que peuvent courir les employé-e-s;

COMPTE RENDU

RECOMMANDATIONS DES ATELIERS DE LA CONFÉRENCE

- adopter une politique stipulant que tout changement aux postes de travail sera suivi, dans un bref délai, d'une évaluation ergonomique;
- s'assurer, dès l'embauche, que le poste de travail est adapté à la personne qui y travaillera;
- se servir de l'obligation d'adaptation de l'employeur pour faire avancer les questions d'ergonomie tout en reconnaissant que ce mécanisme exige un réseau de communication plus large.

Fonctionnement efficace des comités

Peu de femmes siègent aux comités mixtes de santé et sécurité. Et celles qui y sont n'ont pas l'appui nécessaire pour faire avancer les questions intéressant les femmes.

Voici quelques stratégies possibles :

- Il faut d'abord revoir le mandat des comités et éliminer, le cas échéant, tout élément pouvant avoir des répercussions négatives sur les femmes.
- Les comités doivent sensibiliser les membres aux enjeux féminins afin que l'on cesse de négliger les questions liées à la santé des femmes.
- Il faut renvoyer les questions en litige aux comités régionaux et, le cas échéant, aux comités nationaux aux fins d'action politique.

Réaffectation préventive

Accorder aux travailleuses enceintes ou allaitantes un congé payé lorsqu'une réaffectation préventive est impossible.

Voici quelques stratégies possibles :

- Mener une campagne de sensibilisation
- Préparer une trousse à l'intention des délégué-e-s syndicaux
- Soumettre cette question à la table de négociation
- Modifier la loi!

RECOMMANDATIONS DES ATELIERS DE LA CONFÉRENCE

Mettre fin à l'ignorance relativement à la santé des femmes

Il arrive trop souvent que les questions de santé et sécurité qui intéressent plus particulièrement les femmes soient considérées comme des questions mineures. Mentionnons, entre autres, les problèmes de santé liés aux changements physiologiques des femmes et les problèmes de sécurité associés aux emplois traditionnels et non traditionnels des femmes. Les syndiquées de l'AFPC s'engagent résolument à changer cette situation.

Voici quelques stratégies possibles :

- Faire appel à tous les paliers du syndicat pour mettre fin à l'ignorance relativement à la santé et la sécurité des femmes.
- Offrir un programme mixte de formation sur des enjeux précis.
- Présenter une résolution en faveur de la recherche sur les enjeux féminins aux conférences des femmes et sur la santé et la sécurité afin d'obtenir l'appui nécessaire pour en faire une revendication.

RECOMMANDATIONS DES ATELIERS DE LA CONFÉRENCE

Comités - composer avec les maladies infectieuses : leçons retenues

Les participantes et les participants ont examiné les différents rapports gouvernementaux préparés à la suite de la flambée du SRAS au Canada. Ils ont partagé l'information en se basant sur leur expérience personnelle. Une évaluation de la capacité de réaction de leurs lieux de travail respectifs à une nouvelle crise de ce genre a aussi été effectuée. Ils ont réfléchi aux nombreux outils nécessaires en préparation de la prochaine flambée d'une maladie infectieuse au Canada.

Les résolutions suivantes découlent de ces discussions :

Les communications, les ressources et le financement en santé et en sécurité au travail

- Améliorer le site Web de l'AFPC :
- En améliorer l'accès
- Accroître le contenu (toutes les politiques)
- Organiser un réseau entre les membres et le personnel
- Assurer la présence des régions afin de faciliter le réseautage en réponse à une situation régionale
- Assurer la présence des Éléments afin de faciliter le réseautage parmi leurs membres
- Tous les participants aux ateliers ont convenu que chacune des régions de l'AFPC doit compter au moins un représentant ou une représentante de l'AFPC en santé et en sécurité.

Situations d'urgence et application des lois concernant la santé et la sécurité

Les participantes et les participants ont établi que les maladies infectieuses ne sont pas assez souvent perçues comme un risque professionnel.

- L'AFPC doit poursuivre son lobbying auprès de tous les gouvernements, afin d'obtenir des textes de loi et des règlements améliorés, ainsi qu'une application plus globale des dispositions régissant la santé et la sécurité.
- Chacun des comités de santé et de sécurité doit inclure l'analyse du risque professionnel à son programme et mettre l'accent sur sa capacité de réaction en cas de flambée d'une maladie infectieuse.

COMPTE RENDU

RECOMMANDATIONS DES ATELIERS DE LA CONFÉRENCE

Comités de santé et de sécurité – Stratégies de changement

Les participantes et les participants aux ateliers ont passé en revue les différents outils déjà offerts aux membres des comités. Ils ont aussi exploré les nombreuses occasions de formation qui leur sont offertes. La structure syndicale de l'AFPC a fait l'objet de discussions, et les responsabilités des différentes composantes en ce qui concerne la santé et la sécurité a été soulignée.

Les recommandations suivantes constituent les recommandations clés relativement à chacune des structures de l'AFPC :

Sections locales

- Que l'AFPC offre une formation aux représentantes et représentants en santé et sécurité des sections locales.
- Que l'exécutif de toutes les sections locales compte un membre responsable du dossier santé et sécurité.
- Que les sections locales offrent, en milieu de travail, une formation en santé et sécurité.

Structure régionale

- Que les conseils de région préparent un dépliant sur les responsabilités politiques et administratives des instances régionales.
- Que les conseils de région fassent des pressions sur le Conseil national d'administration pour que soient financés les programmes régionaux en santé et sécurité.
- Que l'AFPC crée, dans chaque région, un poste chargé du dossier santé et sécurité.

RECOMMANDATIONS DES ATELIERS DE LA CONFÉRENCE

Éléments

- Que chaque Élément compte parmi son personnel une agente ou un agent en santé-sécurité.
- Que les Éléments assument une partie des coûts liés aux activités en santé et sécurité organisées par les conseils de région. Leur contribution sera calculée en fonction de la taille de leur effectif.
- Que les Éléments élaborent des politiques sur la santé et la sécurité et les diffusent largement.

Instance nationale

- Que la haute direction de l'AFPC demande aux gouvernements d'augmenter le financement de tous leurs organismes afin qu'ils puissent s'acquitter de leurs obligations en matière de santé et sécurité.
- Que la haute direction de l'AFPC exerce des pressions sur le gouvernement afin qu'il rétablisse les Programmes du travail de DRHC et les finance adéquatement pour qu'ils puissent promouvoir tous les aspects de trois volets importants en santé et sécurité : la formation, l'application des règles et les inspections.

PLANS D'ACTION RÉGIONAUX

Des caucus régionaux ont été tenus le dernier jour de la conférence. On a demandé aux participants de formuler des stratégies régionales entourant les plans d'action issus des ateliers.

Voici les stratégies régionales proposées telles qu'elles ont été élaborées lors des séances animées sur les plans d'action régionaux. Ces recommandations ont été présentées à la plénière.





RÉGION DU NORD

1. Mettre sur pied des comités de santé et de sécurité et renforcer les comités existants
 - Donner une formation devant aider les membres des comités de santé et de sécurité :
 - Élaborer des cours et des documents de référence visant expressément le Nord, y compris différentes lois territoriales et le Code canadien du travail
 - Verser dans le site Web de l'AFPC toute information nouvelle qui concerne le Nord afin que les membres y aient facilement accès
 - Créer un poste de représentant-e régional en matière de santé et de sécurité de l'AFPC
 - Vérifier auprès des différentes sections locales si leurs règlements prévoient la dotation d'un poste de dirigeant-e en matière de santé et de sécurité qui se chargera des communications bidirectionnelles avec les comités mixtes de santé et de sécurité, et si elles ont un plan de relève des membres qui quittent le comité exécutif ou le comité local
 - Dresser une liste des militant-e-s en santé et en sécurité de l'AFPC pour la région du Nord : Holly (liste de la conférence nationale); Gerard (liste du Nunavut); Cheryl (liste des T.N.-O.); Laurie (liste du Yukon); Sheila (diffusion de la trousse d'outils)

2. Conférence régionale sur la santé et la sécurité dans le Nord

- Tenir la conférence régionale conjointement avec un autre événement syndical pour pallier les frais de déplacement élevés – il a été décidé de la faire coïncider avec le Congrès de la région du Nord de l'AFPC en mai 2005 (la conférence régionale sur la santé et la sécurité aura lieu la veille du Congrès qui se déroulera à Whitehorse)
- Mettre sur pied un comité de planification de la conférence qui comprendra au moins un membre de chaque territoire et un membre de la nouvelle section locale de la BHP (afin que les participants à la conférence se penchent sur les questions relatives à la Loi sur la santé et la sécurité dans les mines et d'autres questions de santé et de sécurité d'intérêt pour le Nord). De plus, toute section locale à charte directe sera représentée au comité.
- Le comité de planification utilisera les conférences téléphoniques, le courrier électronique et Internet comme principaux outils de planification, avec l'aide du personnel régional de l'AFPC.
- Utiliser les ressources et les compétences du Yukon pour enrichir les connaissances du reste du Nord en matière de santé et de sécurité
- Créer une feuille d'évaluation qui servira à obtenir des idées de planification et de la rétroaction à la fin de la conférence

RÉGION DE LA COLOMBIE BRITANNIQUE

Le caucus régional de la Colombie-Britannique a passé en revue les priorités qui sont ressorties de la dernière Conférence nationale sur la santé et la sécurité tenue à Québec en 2002. Voici les quatre principales priorités qui en ont découlé :



1. Offrir la formation conjointe en santé et en sécurité conçue par le syndicat, donnée par le syndicat et payée par l'employeur
2. Examiner diverses façons possibles d'offrir la formation syndicale en santé et en sécurité, dont le téléapprentissage ou des séances données par les conseils régionaux
3. Élaborer un document d'orientation qui indiquerait comment faire de la santé et sécurité un enjeu plus prioritaire pour le syndicat et comment donner suite à la détermination des dangers au moment d'exécuter du travail pour l'employeur et pour le syndicat
4. S'attaquer à la violence dans le milieu de travail en menant une enquête auprès des militant-e-s régionaux en santé et en sécurité pour déterminer l'étendue du problème et toute mesure de prévention actuelle

Les membres du caucus ont décrit brièvement le travail accompli à l'appui de ces priorités au cours des deux dernières années. Malgré les nombreux progrès à signaler, il reste bien du chemin à parcourir.

PLANS D'ACTION RÉGIONAUX

Nous avons ensuite dressé une liste des questions actuelles sur lesquelles le caucus souhaiterait qu'on se penche au cours du cycle à venir. Nous avons convenu que la conférence régionale servirait également à faire avancer nos nouvelles priorités.

Au terme d'une longue discussion, nous avons relevé 12 questions qui nécessitent une attention. Un exercice d'établissement collectif des priorités a fait ressortir les quatre priorités suivantes :

1. La formation conjointe en santé et en sécurité vient encore une fois en tête de liste. Nous avons convenu que les initiatives en cours demeureront notre principale priorité.
2. Notre deuxième priorité consiste à dresser un inventaire régional de militant-e-s et d'activités dans le domaine de la santé et de la sécurité au moyen d'une enquête régionale. Cette démarche nous aiderait à faire avancer l'initiative de formation, tout en fournissant du contenu et une orientation au Comité syndical régional de santé et de sécurité de la C.-B. et à la prochaine conférence régionale sur la santé et la sécurité qui aurait vraisemblablement lieu en 2005.
3. Notre troisième priorité consiste à mettre sur pied un réseau de militant-e-s régionaux en santé et en sécurité. L'enquête servirait de base à l'établissement de ce réseau, et le Comité syndical régional élaborerait des façons de le constituer et de le maintenir. Nous pourrions nous appuyer sur le processus d'organisation de la conférence régionale sur la santé et la sécurité pour jeter les bases de cette priorité.
4. Notre quatrième priorité est, une fois de plus, la lutte contre la violence dans le milieu de travail. Nous avons convenu de la nécessité d'élaborer une stratégie pour nous attaquer à cette question dans le milieu de travail. Nous croyons comprendre que les nouveaux règlements sont presque prêts. Encore une fois, il s'agirait vraisemblablement d'un thème de notre conférence régionale, et nous pourrions continuer de travailler à cette question à cette occasion.

PLANS D'ACTION RÉGIONAUX

La comparaison des priorités issues des deux dernières conférences démontre que la volonté des membres est claire. En tant que militant-e-s en santé et en sécurité, nous devons continuer de faire avancer ces priorités syndicales dans notre région.

RÉGION DES PRAIRIES

Notre plan d'action comporte plusieurs défis à relever, à savoir :

- Renseigner pleinement les membres sur les droits et les processus par des initiatives de sensibilisation et de formation
- Vaincre l'apathie
- Créer des milieux de travail sécuritaires
- Forcer l'employeur à fournir le financement, la formation et les outils nécessaires en matière de santé et de sécurité
- Être proactif plutôt que réactif
- Dans le cas où différents milieux de travail sont regroupés sous un même toit, veiller à ce que les syndicats fournissent les mêmes renseignements et collaborent aux questions de santé et de sécurité
- Veiller au respect des règles de santé et de sécurité dans les petits emplacements et les endroits éloignés



Le plan de la région des Prairies a trois objectifs principaux :

I. **FORMATION (assurée par le syndicat)**

Veiller à ce que nos membres :

- reçoivent la formation et les renseignements dont ils ont besoin pour connaître et comprendre les droits que leur confèrent les lois, les règlements, les normes et les codes applicables;
- reçoivent la trousse d'orientation des nouveaux membres sur les droits en matière de santé et de sécurité;

- puissent obtenir toute la formation et l'information concernant la santé et la sécurité dans leur milieu de travail;
- participent à des séances axées sur les processus officiels suivants :
 - les systèmes de responsabilités internes (SRI);
 - les protocoles;
 - les droits et les responsabilités de la représentante ou du représentant syndical qui siège à un comité mixte ou, en l'absence de comité mixte, ceux de la représentante ou du représentant syndical en matière de santé et de sécurité;
- reçoivent des documents de formation portant sur :
 - les crises actuelles dans le domaine de la santé (c.-à-d. le SRAS, la grippe aviaire, l'ESB);
 - les questions féminines (c.-à-d. la violence et le harcèlement, la réaffectation préventive);
 - les dispositions législatives particulières touchant la santé et la sécurité (feuilles d'une page).

II. COMMUNICATIONS

Sensibiliser nos membres à la santé et à la sécurité, c'est-à-dire :

- Donner de la formation (décrite ci-dessus).
- Créer, dans le site Web du Conseil de la région des Prairies, une page sur la santé et la sécurité qui contient des liens menant aux pages sur la santé et la sécurité au travail des sites Web de l'AFPC, des Éléments, des fédérations du travail et du Congrès du travail du Canada.
- Veiller à ce qu'il y ait de l'information sur les enjeux et les boycottages.
- Diffuser des documents sur les droits statutaires, des bulletins sur la santé et la sécurité et de l'information sur les crises actuelles.

- Créer une chaîne de courriel permettant aux militant-e-s et aux représentant-e-s en matière de santé et de sécurité d'échanger et de diffuser des renseignements.
- Veiller à ce que le Conseil de la région des Prairies, les sections locales et les conseils régionaux exercent des pressions politiques ayant pour objet principal la santé et la sécurité.

III. STRUCTURE (c.-à-d. Comité régional de santé et de sécurité, comités de santé et de sécurité des sections locales et conseils régionaux)

Renforcer le Comité régional de santé et de sécurité du Conseil de la région des Prairies, c'est-à-dire :

- Inclure le Comité permanent de santé et de sécurité dans les règlements du Conseil de la région des Prairies.
- Préparer l'énoncé de mission et le mandat du Comité permanent de santé et de sécurité.
- Renseigner les sections locales et les conseils régionaux sur le travail du Comité de santé et de sécurité du Conseil de la région des Prairies.
- Se mettre en réseau avec les comités de santé et de sécurité des fédérations du travail, de l'AFPC et d'autres syndicats.
- Mettre sur pied des comités permanents de santé et de sécurité au sein des conseils régionaux.
- Recommander aux sections locales de créer un poste de dirigeant-e qui doit s'occuper expressément des questions de santé et de sécurité.
- Faire de la santé et sécurité un point permanent à l'ordre du jour de toutes les réunions syndicales de l'AFPC, y compris les réunions des conseils régionaux et les réunions des conseils de région.
- Travailler à apporter des changements au sein de l'AFPC pour assurer l'affectation de fonds suffisants à la formation en santé et en sécurité.

COMPTE RENDU

PLANS D'ACTION RÉGIONAUX

- Mener une campagne à tous les niveaux du syndicat dans la région pour veiller à ce que l'employeur dispense la formation nécessaire.
- Créer un poste fonctionnel régional dans le domaine de la santé et de la sécurité.



RÉGION DE L'ONTARIO

Voici les principaux objectifs du caucus régional de l'Ontario :

- I. Mieux comprendre l'obligation d'adaptation et les questions de retour au travail
- II. Élaborer une politique et un plan de mise en œuvre d'environnements exempts de toute odeur tant pour les membres que pour les employeurs
- III. Forcer les employeurs à respecter les dispositions législatives fédérales et provinciales applicables en matière de santé et de sécurité
- IV. Mieux faire connaître le système provincial d'indemnisation des accidents du travail (CSPAAT) :
 - Acquisition de compétences en représentation dans les affaires de la CSPAAT
 - Sensibilisation des membres (droits et obligations de base)
 - Défense des droits des membres et règlements
 - Retour rapide et sécuritaire au travail
 - Réduction du nombre d'affaires par l'information

OBJECTIFS DÉTAILLÉS

- I. **Mieux comprendre l'obligation d'adaptation et les questions de retour au travail**
 - i. Déterminer les activités voulues pour atteindre l'objectif
 - Sensibilisation des représentant-e-s des membres et de la direction
 - On recommande une politique nationale et la participation de tous les niveaux (c.-à-d. qui fait quoi, où et comment?)
 - ii. Déterminer les ressources humaines disponibles et requises
 - Au sein de l'AFPC
 - Financement des initiatives de sensibilisation
 - Agent-e des ressources, au niveau régional et national
 - Connaissances des membres
 - Aide interne et externe pour le syndicat
 - À l'extérieur de l'AFPC
 - Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST)
 - Alinéa 15(1)b) de la Loi canadienne sur les droits de la personne
 - Fédération du travail de l'Ontario
 - Santé Canada
 - iii. Déterminer les ressources matérielles disponibles et requises
 - Au sein de l'AFPC
 - Obligation d'adaptation
 - Cours de la CSPAAT, niveaux 1 et 2
 - Financement des initiatives de formation
 - À l'extérieur de l'AFPC
 - Fédération du travail de l'Ontario
 - Congrès du travail du Canada
 - Groupes de défense des droits
 - Groupes de travailleurs blessés
 - Renseignements sur la CSPAAT

- iv. Répartir les tâches et les responsabilités
 - AFPC : offrir des cours et un soutien financier
 - Afficher une liste de personnes-ressources dans le site Web
 - Chaque section locale : demander la politique nationale auprès de son employeur respectif
- v. Établir un système de communication et de prise de décisions
 - Il faut plus de temps
 - Dresser, contrôler et mettre à la disposition des divers Éléments une liste des personnes ayant une formation en la matière
- vi. Fixer l'échéancier et les délais
 - Le plus tôt possible
- vii. Déterminer le processus d'évaluation
 - Amélioration continue – perfectionnement du travail

II. Élaborer une politique et un plan de mise en œuvre d'environnements exempts de toute odeur tant pour les membres que pour les employeurs

- i. Déterminer les activités voulues pour atteindre l'objectif
 - Clairement définir ce qu'on entend par « environnements exempts de toute odeur » en utilisant la politique de l'AFPC comme modèle
 - Lieu de travail : déterminer les genres de produits utilisés et à inscrire à la feuille d'inventaire du SIMDUT
 - Avoir l'option d'ajouter à la liste d'inspection de santé et de sécurité ou, chaque fois, de retirer des produits à des fins d'examen
 - Élaborer une formation conjointe afin de sensibiliser le personnel et l'employeur

ii. Déterminer les ressources humaines disponibles et requises

Au sein de l'AFPC

- Lorraine Diaper, membre du SEIC, région de London
- Denis St-Jean, agent de santé et de sécurité
- Représentant-e-s nationaux en matière de santé et de sécurité
- Représentant-e-s régionaux en matière de santé et de sécurité

À l'extérieur de l'AFPC

- Présentation d'exposés par des infirmières et des médecins à des fins de sensibilisation
- Cliniques – services de santé
- Site Web/Internet – Conseil du travail et Fédération du travail de l'Ontario
- Personne du milieu non médical (Centre de santé et de sécurité des travailleurs et travailleuses)

iii. Déterminer les ressources matérielles disponibles et requises

Au sein de l'AFPC

- Renseignements sur la politique
- Formation et sensibilisation

À l'extérieur de l'AFPC

- Centre de santé et de sécurité des travailleurs et travailleuses

iv. Répartir les tâches et les responsabilités

- AFPC : contribuer à la formation des formateurs qui reviendront donner une formation aux sections locales
- Centre de santé et de sécurité des travailleurs et travailleuses et CSPAAT – même chose que ci-dessus – assurer la formation des sections locales
- Mettre sur pied un comité à des fins de délégation selon l'échéancier (qui fait quoi et quand) ou à l'appui du Comité régional de santé et de sécurité

- v. Établir un système de communication et de prise de décisions
 - Constitution d'un réseau avec d'autres membres de l'AFPC qui travaillent aux mêmes questions au sein de la collectivité
 - Préparation de recommandations à présenter aux employeurs : approbation de la formation et engagements concernant les dates de formation
 - Dépêches de dernière minute, tableaux d'affichage, point permanent à l'ordre du jour et réunion sur la santé et la sécurité
 - Intégration à la séance d'orientation à l'intention des nouveaux employé-e-s
- vi. Fixer l'échéancier et les délais
 - Cours de formation à l'automne/séance de formation au printemps
 - Thème éventuel de la conférence sur la santé et la sécurité
- vii. Déterminer le processus d'évaluation
 - Vérifier périodiquement qu'on est sur la bonne voie
 - Mener des enquêtes de suivi pour obtenir de la rétroaction
 - Prévoir un processus continu

III. Forcer les employeurs à respecter les dispositions législatives fédérales et provinciales applicables en matière de santé et de sécurité

- i. Déterminer les activités voulues pour atteindre l'objectif
 - Apporter un exemplaire du code approprié aux réunions des comités mixtes de santé et de sécurité
 - Informer les employé-e-s, les membres des comités, les gestionnaires et les superviseur-e-s
 - Utiliser le processus de règlement interne des plaintes prévu dans le(s) code(s)

PLANS D'ACTION RÉGIONAUX

- Communiquer avec les inspecteurs ou inspectrices de santé et de sécurité du Programme du travail de DHRC (code fédéral) ou du ministère du Travail (code provincial)
 - Faire connaître aux comités de santé et de sécurité l'existence de l'agent-e de santé et de sécurité à l'Élément et au bureau de l'AFPC
 - Assurer la défense des droits des membres
 - Renseigner les membres sur les droits et les obligations de base
- ii. Déterminer les ressources humaines disponibles et requises
- Au sein de l'AFPC
- Participation de la représentante ou du représentant régional aux réunions sur la santé et la sécurité
 - Représentant-e en matière de santé et de sécurité du Conseil de l'Ontario
 - Comités des sections locales
 - Représentant-en matière de santé et de sécurité de l'Élément
 - Formateur ou formatrice de l'Alliance
- À l'extérieur de l'AFPC
- Inspecteur ou inspectrice de sécurité au travail de DRHC (membres régis par le code fédéral)
 - Ministère du Travail (membres régis par le code provincial)
 - Centre de santé et de sécurité des travailleurs et travailleuses
 - Centre de santé des travailleurs(es) de l'Ontario
 - CSPAAT
 - Député-e
- iii. Déterminer les ressources matérielles disponibles et requises
- Au sein de l'AFPC
- Trousse d'outils sur la santé et la sécurité (accessible sous peu dans Internet)

PLANS D'ACTION RÉGIONAUX

- Tous les membres du comité de santé et de sécurité devraient en avoir une
- Convention collective – ententes du CNM
- Liste des ressources

À l'extérieur de l'AFPC

- Cours offerts par le Congrès du travail du Canada et la Fédération du travail de l'Ontario
 - Travailleurs et travailleuses
 - CCHST – Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail
- iv. Répartir les tâches et les responsabilités
- Veiller à ce que les membres des comités de santé et de sécurité des sections locales suivent une formation en ce qui a trait au code fédéral ou au code provincial (selon le cas)
 - Information régionale
 - Processus national de règlement interne des plaintes
 - Comité national d'orientation de DRHC
- v. Établir un système de communication et de prise de décisions
- Réunions des conseils régionaux – la santé et sécurité comme point permanent à l'ordre du jour
 - Communication avec les Éléments
 - Liste des personnes-ressources au niveau régional
 - Comité de santé et de sécurité du Conseil de la région
 - Lien dans le site Web de l'AFPC pour la santé et la sécurité – ajouter un bulletin
- vi. Fixer l'échéancier et les délais
- Prochaine réunion du comité de santé et de sécurité – section locale
 - Communiquer avec la représentante ou le représentant régional de l'éducation de l'Ontario pour ajouter d'autres cours sur la santé et la sécurité

- vii. Déterminer le processus d'évaluation
 - Le revoir périodiquement
 - Rapport annuel

IV. Mieux faire connaître le système provincial d'indemnisation des accidents du travail (CSPAAT)

- Acquisition de compétences en représentation dans les affaires de la CSPAAT
 - Sensibilisation des membres (droits et obligations de base)
 - Défense des droits des membres et règlements
 - Retour rapide et sécuritaire au travail
 - Réduction du nombre d'affaires par l'information
- i. Déterminer les activités voulues pour atteindre l'objectif
 - Notes explicatives au sujet de la CSPAAT à l'intention des comités de santé et de sécurité et des représentant-e-s en matière de santé et de sécurité
 - Ce qui est obligatoire et ce qui est souhaité
 - Besoin de renseignements appropriés et à jour pour faire la lutte à l'employeur et le sensibiliser
 - Cours de base (niveau 1) de la CSPAAT pour tous les membres
 - Poste de dirigeant-e élu pour les questions de santé et de sécurité à l'Exécutif de la section locale (responsabilisation)
 - Cours sur le retour au travail (FTO) – doit être accessible à tous
 - ii. Déterminer les ressources humaines disponibles et requises

Au sein de l'AFPC

- Élaboration de notre propre cours sur le retour au travail
- Entreprise conjointe du Comité régional de santé et de sécurité, du RFFA et de l'agent-e régional de santé et de sécurité : trouver ou élaborer les notes explicatives

PLANS D'ACTION RÉGIONAUX

- Renseignements à jour pour faire la lutte à l'employeur – besoin de formation de l'Élément local
- CSPAAT et comité régional : négociations
- Libellé des règlements des sections locales – Éléments

À l'extérieur de l'AFPC

- Cours sur le retour au travail de la FTO
 - Centre de santé et de sécurité des travailleurs et travailleuses (retour au travail/rôle de la représentante ou du représentant et notes explicatives)
- iii. Déterminer les ressources matérielles disponibles et requises
- Les mêmes que celles qui ont été préalablement mentionnées
 - Obligation d'adaptation
 - Cours de la CSPAAT, niveaux 1 et 2
 - Financement des initiatives de formation
- iv. Répartir les tâches et les responsabilités
- v. Établir un système de communication et de prise de décisions
- Réseau régional sur la santé et la sécurité
 - Section locale : envoyer les procès-verbaux au bureau régional de l'AFPC – pratiques exemplaires
- vi. Fixer l'échéancier et les délais
- Notes explicatives – six mois
 - CSPAAT-1 an – en permanence (mini-cours chaque trimestre)
 - Cours sur le retour au travail – Ontario – session d'automne (2005) (plus facile si un financement national et local est offert)
- vii. Déterminer le processus d'évaluation
- Mener une enquête dans deux ans
 - Section locale : faire un suivi des affaires de la CSPAAT et présenter un rapport de situation au Comité régional de

PLANS D'ACTION RÉGIONAUX

santé et de sécurité et à l'agent-e de santé et de sécurité de l'AFPC

- Rétablir le bulletin régional d'information en santé et sécurité – d'ici le prochain trimestre (rendre compte des affaires où le membre a obtenu gain de cause et des enseignements tirés)

RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE



CONSEIL DE LA RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE
NATIONAL CAPITAL REGION COUNCIL

Quarante participant-e-s ont contribué aux discussions menant à l'établissement de ce plan d'action.

Les discussions ont eu lieu la dernière matinée de la conférence, après plusieurs jours où des renseignements très pertinents ont été échangés au cours de séances plénières, d'ateliers thématiques et de débats sur les résolutions.

Avant la conférence, la délégation de la région de la capitale nationale (RCN) s'est réunie pour discuter des enjeux et passer en revue les objectifs de l'atelier régional mis sur pied à l'appui de l'élaboration d'un plan d'action pour la RCN.

Les discussions ont porté sur de nombreuses questions de santé et de sécurité, dont : la culture dans le milieu de travail, le système de responsabilités internes, les réductions législatives touchant les agent-e-s de sécurité, le manque de diligence raisonnable de la direction (information, formation, détermination des dangers, prévention), l'ergonomie, la violence dans le milieu de travail, les maladies infectieuses, le polysensibilité chimique, les modifications apportées aux codes criminels, les modifications apportées au Code canadien du travail, la réglementation fédérale de la santé et de la sécurité à venir, la possibilité de recherche dans Internet, les questions touchant la santé et la sécurité et les femmes, les comités locaux.

Les participant-e-s ont recommandé les mesures suivantes pour le cycle triennal à venir :

- Engager des discussions pour évaluer la façon d'analyser et/ou de contrôler les rapports annuels de tous les comités locaux de la région de la capitale nationale pour recueillir des données qu'on pourrait utiliser pour établir les mesures stratégiques prioritaires et formuler des recommandations à l'intention des comités d'orientation en matière de santé et de sécurité;

COMPTE RENDU

PLANS D'ACTION RÉGIONAUX

- Veiller à ce que la banque de données sur les militant-e-s en santé et en sécurité de la RCN soit tenue à jour et élargie;
- Veiller à l'amélioration des renseignements et des liens sur la santé et la sécurité qu'on trouve dans le site Web de la RCN de l'AFPC;
- Veiller à ce que toutes les brochures de l'AFPC sur la santé et la sécurité soient accessibles sur une plateforme électronique (idéalement dans le site Web de l'AFPC);
- Veiller à ce que les thèmes de la santé et de la sécurité soient intégrés au programme de l'École des syndiqué-e-s de la RCN;
- Veiller à entreprendre une enquête pour dresser une liste à jour de produits inodores de remplacement à l'appui de la résolution sur un environnement de travail exempt de toute odeur qui a été adoptée lors de cette conférence;
- Veiller à ce que les militant-e-s en santé et en sécurité de la RCN diffusent de l'information et organisent des activités de mobilisation à l'occasion du Jour de deuil;
- Veiller à conscientiser les militant-e-s en santé et en sécurité au fait qu'on peut considérer que la santé et la sécurité (à divers points de vue, dont le point de vue particulier des luttes que doivent livrer les femmes à ce chapitre) font partie intégrante du programme d'études. La journée du bénévolat pourrait servir à cette fin. Le Comité régional de santé et de sécurité devrait chercher le moyen d'atteindre cet objectif;
- Le Comité de santé et de sécurité de la RCN devrait envisager de préparer en vue du prochain Congrès de l'AFPC un projet de résolution soulignant la nécessité que le syndicat parraine des recherches sur les questions de santé et de sécurité qui touchent particulièrement les femmes, telles que la violence, le stress et les problèmes musculo-squelettiques;

PLANS D'ACTION RÉGIONAUX

- Veiller à ce que les comités locaux de santé et de sécurité et les comités d'orientation en matière de santé et de sécurité recommandent l'élaboration de politiques sur la santé et la sécurité des femmes au travail;
- Amorcer des discussions pour évaluer si l'AFPC pourrait établir un programme où, chaque année, des prix Orange et Citron seraient décernés à diverses initiatives dans le domaine de la santé et de la sécurité;
- Entreprendre des discussions pour évaluer s'il y a lieu de tenir des « séances de discussion libres » saisonnières sur des thèmes particuliers touchant la santé et la sécurité;
- Veiller à ce que l'AFPC mette à jour sa politique sur les maladies infectieuses;
- Veiller à ce que le site Web de l'AFPC soit utilisé lorsqu'un cas de maladie infectieuse menace de nombreux membres de l'AFPC. La page d'accueil du site doit contenir un lien visuel particulier menant à la section de la santé et de la sécurité;
- Veiller à ce que, à l'appui de la résolution sur un environnement de travail exempt de toute odeur qui a été adoptée au cours de cette conférence, l'AFPC examine plus avant les questions de qualité de l'air (meilleures normes, lignes directrices particulières, méthodologie, séances d'information) et que les représentant-e-s de l'AFPC exercent les pressions voulues sur divers comités d'orientation;
- Veiller à ce que le Comité de santé et de sécurité de la RCN entreprenne des discussions pour évaluer la façon de recruter d'autres jeunes comme représentant-e-s de l'AFPC aux comités locaux;
- Veiller à ce qu'une séance d'information soit offerte sur la réglementation fédérale à venir en matière de prévention.

Par ailleurs, les participant-e-s à cet atelier ont indiqué que les sections locales, les Éléments et la région doivent examiner des moyens de veiller à ce que toutes ces structures de l'AFPC échangent couramment des renseignements et collaborent afin que les intérêts de tous les membres de l'AFPC soient à l'avant-plan des mesures prises dans le domaine de la santé et de la sécurité.



RÉGION DE QUÉBEC

- I. les comités santé et sécurité locaux devront s'assurer que l'employeur leur donne la formation requise en vertu de l'article 125 de la partie II du Code canadien du travail
- II. fournir la liste des membres des comités santé et sécurité locaux aux bureaux régionaux ainsi qu'aux officiers nationaux
- III. les officiers nationaux devront faire les pressions nécessaires afin que les employeurs accordent un congé payé pour toute formation en santé et sécurité ainsi que pour les conférences santé et sécurité
- IV. fournir la liste de tous les cours disponibles en santé et sécurité
- V. établir de façon officielle la séquence des cours en santé et sécurité
- VI. préparer une trousse sur le retrait préventif de la travailleuse enceinte
- VII. utiliser les comités d'orientation afin de faire avancer des dossiers santé et sécurité
- VIII. fournir la liste des membres des comités santé et sécurité locaux et des comités d'orientation

PLANS D'ACTION RÉGIONAUX

- IX. évaluation ergonomique des postes de travail susceptibles de conduire à moyen et long terme à des maladies musculo-squelettiques (modification des postes)
- X. formation de base sur la mondialisation et ses dangers en santé et sécurité
- XI. réseau de contact à travers les comités santé et sécurité locaux
- XII. suivi sur le site de l'AFPC des conséquences des maladies infectieuses
- XIII. envoi automatique de courriel pour groupe et intérêt en santé et sécurité
- XIV. envoi des procès-verbaux des comités santé et sécurité locaux au bureau régional
- XV. sondage sur la violence au travail
- XVI. sensibilisation sur la violence au travail

RÉGION DE L'ATLANTIQUE

Les membres de la région de l'Atlantique se sont réunis le 28 mars 2004. Voici les trois grands objectifs qu'ils ont recommandés pour la région:



- I. Améliorer et renforcer la structure de la santé et de la sécurité dans la région (demander que l'agent-e régional de santé et de sécurité se consacre entièrement aux fonctions de ce poste).
- II. Accroître la sensibilisation à la santé et à la sécurité dans l'Atlantique de la manière suivante :
 - Offrir une formation en santé et en sécurité immédiatement après cette Conférence nationale sur la santé et la sécurité
 - Déterminer les besoins de formation en santé et en sécurité des membres au moyen d'une enquête
 - Accroître et normaliser la formation en santé et en sécurité des membres des comités
- III. Améliorer les communications sur la santé et la sécurité dans l'Atlantique de la manière suivante :
 - Utiliser l'enquête susmentionnée
 - Utiliser des ressources électroniques telles que des babillards électroniques et une base de données sur les militant-e-s en santé et en sécurité
 - Poursuivre la mise sur pied d'un réseau de militant-e-s en santé et en sécurité comme il a été décidé à la Conférence nationale de 2002 sur la santé et la sécurité

Autres objectifs particuliers :

- Mener une vérification auprès des employeurs en ce qui a trait à la santé et à la sécurité
- Obtenir l'assurance que l'AFPC donnera suite à ce plan d'action
- Accroître le financement de la santé et de la sécurité dans l'Atlantique (coûts de traduction)

RÉSOLUTIONS SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ ADOPTÉES PAR LES DÉLÉGUÉ-E-S

Le 20 novembre 2003, des formulaires d'inscription à la conférence nationale ont été envoyés à l'ensemble des sections locales, des Éléments et des bureaux régionaux de l'AFPC. Par la même occasion, ils ont été invités à présenter des résolutions au plus tard le 7 janvier 2004.

Toutes les entités reconnues dans les statuts et les structures syndicales pouvaient acheminer des résolutions à la Conférence nationale sur la santé et la sécurité.

Conformément à la résolution adoptée au Congrès triennal 2003 de l'AFPC, les résolutions présentées à la Conférence nationale sur la santé et la sécurité à venir devaient traiter de santé et de sécurité.

Les résolutions ont ensuite été présentées au Comité des résolutions de la conférence afin qu'il les examine et fasse part de ses recommandations aux délégué-e-s à la conférence.

Par la suite, le Comité des résolutions de la conférence a préparé un rapport qu'il a présenté aux délégué-e-s avant la tenue de la conférence pour qu'ils tiennent un débat et un vote d'après la recommandation du Comité. Le rapport du Comité des résolutions aux délégué-e-s figure à l'annexe C.

C'était la première Conférence nationale sur la santé et la sécurité tenue par notre syndicat à laquelle les militant-e-s syndicaux en santé et en sécurité ont eu l'occasion de présenter des résolutions visant à renforcer et à améliorer le travail du syndicat dans le domaine de la santé et de la sécurité.



RÉSOLUTIONS SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ ADOPTÉES PAR LES DÉLÉGUÉ-E-S

En outre, le CEA a décidé que toutes les résolutions devaient être acheminées à notre présidente nationale avant d'être envoyées au Congrès de l'AFPC. De cette façon, l'AFPC peut donner suite à certaines résolutions avant le prochain Congrès.

Toute résolution en suspens adoptée par les délégué-e-s à la conférence sera présentée au prochain Congrès triennal de l'AFPC en 2006.

Voici les résolutions adoptées par les délégué-e-s lors de la Conférence nationale sur la santé et la sécurité 2004 :

RÉSOLUTION N° 1

ENVIRONNEMENT EXEMPT D'ODEUR
SOURCE : SEAC - SECTION LOCALE 0043

ATTENDU QUE les employé-e-s devraient avoir le droit de travailler dans un environnement exempt d'odeur et de produits chimiques et ne devraient pas avoir à être malades parce que certains produits utilisés par d'autres sont trop forts et les rendent malades ; et

ATTENDU QUE plusieurs employé-e-s réagissent très fortement à divers produits parfumés incluant le parfum et la lotion après-rasage ; et

ATTENDU QU'avoir à respirer un air malsain au travail est une question de santé et de sécurité ; et

ATTENDU QUE dans un environnement exempt de toute odeur, nous pourrions tous mieux respirer;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le gouvernement fédéral mette en place une politique sur les milieux de travail exempts de toute odeur.

COMPTE RENDU

RÉSOLUTIONS SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ ADOPTÉES PAR LES DÉLÉGUÉ-E-S

RÉSOLUTION N° 3

SENSIBILITÉS ENVIRONNEMENTALES

SOURCE : SESG - SECTION LOCALE 70165

ATTENDU QUE les sensibilités environnementales* au travail préoccupent de plus en plus; et

ATTENDU QUE les produits parfumés nuisent à la santé de nombreux employé-e-s du gouvernement fédéral dans leur milieu de travail; et

ATTENDU QUE les personnes sensibles aux facteurs environnementaux font l'objet d'intolérance dans leur milieu de travail parce que le public est mal informé des effets que les facteurs environnementaux ont sur eux; et

ATTENDU QUE les personnes sensibles aux facteurs environnementaux doivent elles-mêmes faire la preuve des effets à long terme et souvent désastreux que ces facteurs ont sur leur santé; et

ATTENDU QUE les tentatives de la part des lieux de travail d'adopter des politiques, par exemple une politique sur un environnement exempt de toute odeur, se heurtent à de nombreuses difficultés imputables à une mauvaise compréhension de la complexité des questions de santé en jeu et au fait que le gouvernement fédéral n'a pas de politique en la matière; et

ATTENDU QUE la mauvaise connaissance des questions de santé compromet une mise en œuvre efficace de la politique actuelle sur les mesures d'adaptation; et

ATTENDU QUE la création de milieux de travail sain du point de vue environnemental n'imposera pas de contrainte excessive à personne, ni n'entraînera de frais, mais améliorera le rendement au travail et diminuera la maladie et l'absentéisme des employé-e-s;

COMPTE RENDU

RÉSOLUTIONS SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ ADOPTÉES PAR LES DÉLÉGUÉ-E-S

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la fonction publique soit reconnue comme un environnement de travail sain par la mise en place efficace d'une politique sur les sensibilités environnementales;

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU QUE des mesures efficaces soient prises pour promouvoir un milieu de travail sain en offrant des séances d'information pour le bien-être de tous les employé-e-s du gouvernement fédéral, y compris les personnes sensibles aux facteurs environnementaux.

*La notion de **sensibilités environnementales** est aussi appelée de plusieurs autres manières : polysensibilité chimique, syndrome des bâtiments malsains, hypersensibilité chimique ou environnementale, lésion d'origine chimique, syndrome de la guerre du Golfe, trouble de sensibilité environnementale.

RÉSOLUTION N° 5

COMITÉS RÉGIONAUX DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ
SOURCE : UEDN - SECTION LOCALE 629

ATTENDU QUE les comités régionaux de santé et de sécurité sont chargés de faire avancer les questions de santé et de sécurité dans leur région respective; et

ATTENDU QUE ces comités travaillent pour mobiliser les membres et les informer de leurs droits en vertu de différentes dispositions législatives; et

ATTENDU QUE le CNA a fait de la santé et de la sécurité une grande priorité stratégique;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les comités régionaux de santé et de sécurité soient reconnus dans les *Statuts*; et

COMPTE RENDU

RÉSOLUTIONS SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ ADOPTÉES PAR LES DÉLÉGUÉ-E-S

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les mots « et les comités régionaux de santé et de sécurité » soient ajoutés aux paragraphes (1), (2), (3), (4) et (5) de l'article 15 des *Statuts* de l'AFPC.

RÉSOLUTION N° 6

COMITÉS RÉGIONAUX DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

SOURCE : UEDN - SECTION LOCALE 629

ATTENDU QUE les comités régionaux de santé et de sécurité sont chargés de faire avancer les questions de santé et de sécurité dans leur région respective; et

ATTENDU QUE ces comités ont une connaissance directe des préoccupations des membres de leur région dans leur milieu de travail; et

ATTENDU QUE ces questions et ces préoccupations sont soulevées lors des conférences régionales sur la santé et la sécurité;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les comités régionaux de santé et de sécurité soient autorisés à présenter des résolutions directement à la Conférence nationale sur la santé et la sécurité.

RÉSOLUTION N° 8

FONDS DE FORMATION MIXTE EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

SOURCE : COMITÉ DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ - RCN – AFPC

ATTENDU QUE les représentant-e-s syndicaux sur les comités mixtes d'orientation et locaux en matière de santé et de sécurité ainsi que les représentant-e-s en matière de santé et de sécurité doivent satisfaire aux exigences législatives en matière de formation; et

RÉSOLUTIONS SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ ADOPTÉES PAR LES DÉLÉGUÉ-E-S

ATTENDU QUE les employeurs sont tenus, par la loi, de sensibiliser les travailleuses et les travailleurs aux questions de santé et sécurité; et

ATTENDU QU'IL faut offrir une formation aux représentant-e-s syndicaux sur les comités mixtes d'orientation et locaux en matière de santé et de sécurité ainsi que les représentant-e-s en matière de santé et de sécurité sur divers sujets, dont les inspections en milieu de travail et les enquêtes lors d'accidents;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'AFPC entame des pourparlers avec l'employeur (le Conseil du Trésor et tout employeur distinct ayant embauché des membres de l'AFPC) en vue de mettre sur pied un fonds de formation conjointe en santé et sécurité au travail;

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce fonds servira à financer des projets de formation conjointe, y compris la conception et la prestation de cours génériques (orientation des membres des comités de santé et de sécurité et des représentants en santé et sécurité; sensibilisation des travailleuses et travailleurs; inspections des lieux de travail; etc.)

RÉSOLUTIONS SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ ADOPTÉES PAR LES DÉLÉGUÉ-E-S

RÉSOLUTION TARDIVE N° 1

**TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE LA COLLINE DU PARLEMENT
SECTIONS LOCALES 70390-70407-70408**

ATTENDU QUE, depuis que l'Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC) a obtenu l'accréditation syndicale en 1987, les membres des sections locales 70390, 70407 et 70408 continuent d'assurer l'activité de l'employeur dans un milieu de travail qui n'offre aucune protection officielle dans le domaine de la santé et de la sécurité et n'est assujéti à aucune réglementation en la matière;

ATTENDU QUE les membres de ces sections locales ont été aux prises avec de graves problèmes et infractions dans le domaine de la santé et de la sécurité, comme l'amiante, l'ergonomie, la qualité de l'air et la violation des droits de la personne, sans oublier le stress.

IL EST RÉSOLU QUE, conjointement avec l'Élément, l'AFPC consacre les fonds et les ressources nécessaires pour organiser une campagne visant notamment à sensibiliser la population et à exercer des pressions sur la députation et les membres du Sénat pour que soit présentée et promulguée une loi sur la santé et la sécurité applicable à l'ensemble des travailleuses et travailleurs de la Colline du Parlement;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la présidente nationale de l'AFPC supervise et évalue la mise en œuvre de cette campagne.

RÉSOLUTIONS SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ ADOPTÉES PAR LES DÉLÉGUÉ-E-S

RÉSOLUTION D'URGENCE N° 1

PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ
SOURCE : CAMAH, RCN

ATTENDU QUE la haute direction de l'AFPC insiste sur l'importance de lutter contre la mondialisation à tous les paliers; et

ATTENDU QUE la ville d'Ottawa, la province de l'Ontario et des sénatrices et sénateurs participent actuellement à des projets qui visent la promotion de la mondialisation et de la privatisation sous diverses formes au chapitre des soins de santé et des partenariats public-privé :

IL EST RÉSOLU QUE le Comité exécutif de l'AFPC, au nom de ses membres, examine rapidement ces questions et dénonce publiquement ces initiatives qui nuiront à la santé et à la sécurité des membres et qui vont à l'encontre de l'intérêt public.

CAMPAGNE NATIONALE SUR LA RÉAFFECTATION DES TRAVAILLEUSES ENCEINTES

Lors du Congrès national 2003 de l'AFPC, les délégué-e-s ont adopté à l'unanimité une résolution portant que l'AFPC lance une campagne de pétition pour faire avancer la cause de la cessation de travail préventive de toutes les travailleuses enceintes ou qui allaitent.

Depuis de nombreuses années, l'AFPC travaille activement à promouvoir la réaffectation préventive des travailleuses enceintes ou qui allaitent, mais les résultats obtenus sont limités. Jusqu'à maintenant, nous avons publié un livret d'information qui décrit le modèle de réaffectation préventive établi il y a des années au Québec. Dans ce livret, nous mentionnons également les prestations actuellement offertes aux membres de l'AFPC qui travaillent dans la sphère de compétence fédérale.

L'AFPC a tenté d'introduire le concept de la réaffectation préventive des travailleuses enceintes ou qui allaitent lors de l'examen de la partie III du Code canadien du travail et de l'examen de la Loi sur l'indemnisation des agents de l'État. Nous nous sommes heurtés à une opposition farouche à chaque porte à laquelle nous avons frappé au cours du processus consultatif entourant les examens législatifs. Nos efforts ont porté fruit en septembre 2000 lorsque la partie II du Code canadien du travail a été modifiée. Une nouvelle disposition (l'article 132) assurant une protection limitée aux travailleuses enceintes ou qui allaitent a été ajoutée.

Nous avons aussi récolté un certain succès dans le cadre des négociations collectives, mais les délégué-e-s ont reconnu qu'il fallait en faire encore davantage.

Notre campagne nationale sur la réaffectation préventive des travailleuses enceintes ou qui allaitent a été officiellement lancée au cours de la Conférence nationale sur la santé et la sécurité. Voici les deux volets de cette campagne :

CAMPAGNE NATIONALE SUR LA RÉAFFECTATION DES TRAVAILLEUSES ENCEINTES

Campagne de cartes postales



Une campagne de cartes postales a été lancée. Une carte arborant le logo et le thème de la conférence a été insérée dans la pochette extérieure de chaque sac distribué à la conférence. Il s'agit en fait d'une carte postale portant déjà l'adresse du premier ministre du Canada. Le texte suivant figure au verso de la carte :

***“Il est inacceptable que les Canadiennes aient encore à choisir entre avoir un enfant en santé et conserver leur revenu. Nous exhortons le gouvernement à adopter une loi garantissant la réaffectation préventive des travailleuses enceintes ou qui allaitent. Un congé payé doit être accordé par l'employeur lorsqu'une réaffectation préventive s'avère impossible.*”**

Nous avons demandé à tous les participant-e-s à la conférence nationale de signer la carte postale et de la mettre à la poste après la conférence. Nous voulions ainsi veiller à ce que le premier ministre soit au courant de ce dossier. Nous avons aussi demandé à chaque participant-e de rapporter des cartes postales à sa section locale afin de les distribuer.

Des exemplaires de la carte postale ont également été envoyés à tous les bureaux régionaux de l'AFPC.

Campagne de pétition

Dans le cadre de cette campagne, on a fait circuler parmi tous les membres et les ami-e-s de l'AFPC une pétition destinée au Parlement. Un exemplaire de la pétition a été remis à tous les participant-e-s à la conférence. Voici le texte de cette pétition :

PÉTITION À LA CHAMBRE DES COMMUNES RÉUNIE EN PARLEMENT

Nous soussignés, membres de l'Alliance de la Fonction publique du Canada, faisons remarquer à la Chambre ce qui suit :

QU'EN vertu des dispositions de la législation fédérale actuelle en matière de travail, une travailleuse enceinte ou qui allaite peut exercer son droit de refuser de travailler si elle croit que les fonctions de son poste présentent un risque à sa santé, ou à celle de son foetus ou de son enfant.

Dans une telle situation, si un médecin qualifié est d'avis que les fonctions du poste présentent effectivement un risque à la santé de la travailleuse ou à celle du foetus ou de l'enfant qu'elle allaite, l'employeur doit affecter l'employée à d'autres tâches ou lui accorder un congé non payé.

PAR CONSÉQUENT, vos pétitionnaires demandent au Parlement de présenter une loi garantissant la réaffectation préventive des travailleuses enceintes ou qui allaitent en leur accordant un congé payé lorsqu'une réaffectation préventive est impossible.

On trouvera le texte de la pétition dans le site Web de l'AFPC (jusqu'à la fin de septembre 2004 à l'adresse suivante : (www.psac.com/issues/issues-f.shtml)). On encourage les membres à imprimer une copie de la pétition et à la faire circuler dans leur milieu de travail. Les pétitions remplies doivent être envoyées, **avant le 30 septembre 2004**, à la Section des programmes, Administration centrale de l'AFPC, 233, rue Gilmour, Ottawa (Ontario) K2P 0P1.

MOT DE CLÔTURE



Confrère Yves Ducharme

(Président national du Syndicat de l'agriculture et membre des comités permanents du CNA sur la santé et la sécurité au travail et sur l'environnement)

La conférence a été un franc succès!

Je rappelle à tous les objectifs de la conférence :

- Établir un lien entre la mondialisation et son rapport direct à la protection réduite en matière de santé et de sécurité sur les lieux de travail;
- Assurer une place centrale aux questions en matière de santé et de sécurité qui touchent le syndicat et l'effectif;
- Appuyer le militantisme des membres et des militant-e-s concernant les questions de la santé et de la sécurité au travail;
- Élaborer et mettre en œuvre des stratégies syndicales de façon à assurer que les employeurs et le gouvernement abordent les questions de santé et de sécurité au travail;
- Établir des stratégies de négociation collective.

À mon avis, nous avons atteint tous ces objectifs. La conférence a été très réussie, et j'espère que vous reprendrez tous avec un enthousiasme et un engagement renouvelés notre travail dans le domaine de la santé et de la sécurité.

Veillez faire part à tous vos collègues de votre expérience et de vos nouvelles connaissances. Montrez à votre employeur que votre engagement en matière de santé et de sécurité est plus contagieux que jamais dans votre milieu de travail.

Rappelez-vous la diapositive de Rory : ATTENTION – MEMBRE AVERTI DU SYNDICAT.

Notre conférence a mis en lumière l'importance d'avoir nos activistes syndicaux sur tout nos comités de santé et sécurité.

Avec des membres mieux informés de leurs droits et de leurs recours, nous seront en meilleure position d'exiger la mise en œuvre de nos lois et règlements en santé et sécurité.

Nous devrions voir bientôt :

- La nouvelle réglementation touchant les programmes de prévention qui inclus un programme de formation en milieu de travail.
- La nouvelle réglementation touchant la prévention de la violence en milieu de travail et qui devrait inclure les toutes premières dispositions touchant le harcèlement psychologique dans la juridiction fédérale.
- La révision du règlement sur les Comités de santé et sécurité devrait être bientôt compléter avec des amendements considérables.
- Nous continueront à mettre de la pression sur le gouvernement afin d'obtenir une réglementation sur l'ergonomie en milieu de travail.

Nos représentants sur ces comités sont choisis par notre syndicat et on doit s'assurer que l'agenda syndical en matière de santé et sécurité est toujours mis de l'avant durant chaque réunion.

De plus nous avons obtenu récemment une entente sur les nouvelles règles de procédures du Comité pancanadien de santé et sécurité du Conseil national mixte. Le processus de révision des Directives en matière de santé et sécurité est plus fonctionnel maintenant que jamais.

MOT DE CLÔTURE

Au cours des prochains mois, nous présenterons nos nouvelles revendications au Conseil du trésor dans le but d'améliorer nos conventions collectives par l'entremise du Conseil National Mixte.

Merci et à très bientôt.



Confrère Gerry Halabecki

(Vice-président exécutif régional de l'Ontario et coprésident de la Conférence nationale sur la santé et la sécurité 2004)

Notre conférence a été un véritable succès! Ce fut un honneur et un privilège d'être parmi vous et de coprésider cette conférence.

C'était la première conférence entièrement financée qui a rassemblé plus de 300 militant-e-s syndicaux en santé et en sécurité de partout au pays. Tous les commentaires que j'ai entendus ont été très favorables.

Nos conférenciers étaient excellents.

Nous avons eu l'occasion d'entendre notre confrère Rory O'Neill, du Royaume-Uni. J'espère que vous vous abonnerez tous à sa revue intitulée Hazards. C'est une ressource très utile qui nous aidera à lutter contre la mondialisation et en faveur des droits des travailleurs et travailleuses ici au Canada et dans le monde entier. Nous fournirons de plus amples renseignements sur cette revue dans le rapport de la conférence nationale et nous espérons fournir un lien à partir de notre site Web.

La consœur Cathy Walker a clairement décrit les répercussions particulières de la mondialisation sur la santé et la sécurité des travailleurs et travailleuses et démontré qu'il nous faut une stratégie élargie d'action politique et de travail concerté pour faire obstacle aux accords commerciaux internationaux et aux organismes tels la Banque mondiale et l'OMC qui ont des répercussions directes sur les normes du travail et les normes environnementales.

Le confrère Charlie Richardson nous a brossé un tableau récapitulatif. Il a expliqué comment les employeurs usent et abusent du système à dessein. Comment ils s'assurent de toujours être favorisés et comment nous pouvons et devons nous défendre. Il nous a rappelé qu'il nous faut des stratégies élargies parce que les travailleurs et travailleuses du monde entier font face à bon nombre des mêmes problèmes.

Le confrère Hassan Yussuff était aussi passionné que toujours. Il nous a donné un aperçu de la campagne de prévention du cancer du CTC et a décrit les défis à relever pour veiller à ce que le gouvernement prenne des mesures d'exécution. Il nous a également rappelé l'importance de travailler ensemble.

Katherine Lippel a présenté la nouvelle initiative législative du Québec sur le harcèlement psychologique. Elle nous a donné les détails techniques d'encore une autre loi progressiste issue du Québec.

Notre présidente nationale, Nycole Turmel, a traité de dossiers particuliers touchant la santé et la sécurité et a exhorté les militant-e-s en santé et en sécurité à mobiliser les membres à cet égard pour que le vote de grève soit sans équivoque. Elle nous a mis au défi, à notre retour dans nos milieux de travail et nos sections locales, de faire le lien entre les questions de santé et de sécurité et les négociations et de faire le suivi de notre campagne sur la réaffectation préventive. J'espère que vous relèverez tous ce défi et plus encore.

Je crois que vous conviendrez tous que chaque exposé a été des plus instructifs. Le message commun, c'est que nous ne pouvons limiter notre militantisme aux questions de santé et de sécurité au travail.

Nous devons soulever ces enjeux à la table de négociation, dans l'arène politique et, au besoin, dans la rue. Nous devons travailler avec nos confrères et consœurs d'autres syndicats et du monde entier si nous voulons parvenir à protéger les droits que nous avons acquis et tous ceux qu'il nous reste à obtenir.

Pour la toute première fois, les délégué-e-s à la Conférence sur la santé et la sécurité ont débattu neuf résolutions portant sur toutes sortes de questions, dont les suivantes :

- Reconnaître les comités régionaux de santé et de sécurité dans les statuts de l'AFPC.
- Revendiquer une meilleure formation conjointe en santé et en sécurité dans le milieu de travail.
- Lutter pour nos consœurs et confrères touchés par une maladie environnementale.
- Confier à l'AFPC le mandat de livrer le message suivant au premier ministre Paul Martin : Paul, c'est encore nous. Nous voulons simplement vous rappeler qu'il est temps d'adopter une loi sur la santé et la sécurité des travailleuses et travailleurs parlementaires (Cette résolution a été adoptée à l'unanimité).

La séance d'hier vous a tous donné l'occasion de débattre les questions. C'était une séance très fructueuse, et ces résolutions seront maintenant acheminées à la présidente nationale pour qu'elle évalue ce que nous pouvons mettre en œuvre immédiatement au lieu d'attendre de les présenter au Congrès dans deux ans.

Encore une fois, je tiens à remercier chacun-e de vous de votre participation et de votre engagement.

Consoeur Patty Ducharme

(Vice-présidente exécutive régionale de la Colombie-Britannique et coprésidente de la Conférence nationale sur la santé et la sécurité 2004)



Une grande partie de la conférence a été consacrée aux plans d'action régionaux. Vous avez eu l'occasion d'élaborer un plan et d'en discuter. Vous devez maintenant vous engager à retourner dans votre région et à faire le suivi voulu pour le mettre en œuvre avec succès.

Nous avons lancé une importante campagne de pétition et de cartes postales sur la réaffectation préventive. Veuillez rapporter la pétition de l'AFPC dans votre milieu de travail, la faire signer par les membres et nous la retourner d'ici le 30 septembre 2004.

Un rapport de conférence sera rédigé au cours des prochains mois. Nous vous en enverrons un exemplaire par la poste.

Au niveau national, nous avons insufflé un dynamisme nouveau au programme de santé et de sécurité, en veillant particulièrement à fournir des outils aux militant-e-s en santé et en sécurité et à dispenser une formation syndicale en santé et en sécurité aux membres des comités de santé et de sécurité et aux représentant-e-s en matière de santé et de sécurité.

Reconnaissant que les questions de santé et de sécurité sont prioritaires pour les membres, les délégué-e-s au dernier congrès triennal ont ajouté un autre poste au programme de santé et de sécurité et souligné clairement l'importance des questions de santé et de sécurité au travail.

Les délégué-e-s à cette conférence ont fait ressortir l'importance de veiller à ce que les employeurs s'acquittent de leurs obligations juridiques de former les membres des comités de santé et de sécurité et les représentant-e-s en matière de santé et de sécurité, et de veiller à ce que le syndicat renseigne les militant-e-s en santé et en sécurité sur les concepts stratégiques appuyant l'élaboration de programmes syndicaux efficaces en matière de santé et de sécurité au travail.

Les ateliers auxquels vous avez tous eu l'occasion de participer avaient un lien très direct avec les combats que vous livrez tous les jours. L'atelier intitulé « **La mondialisation et ses répercussions sur les questions de santé et de sécurité au travail** » était axé sur les incidences que la mondialisation a sur les conditions de travail au Canada et dans le monde entier.

On a relevé, d'une part, un certain nombre de mesures précises que nous pouvons prendre en tant que militant-e-s syndicaux et membres de la collectivité et, d'autre part, des démarches locales et nationales qui appuient nos efforts en vue de défendre les droits que nous avons acquis et de continuer à créer un monde meilleur et plus sûr pour l'ensemble des travailleuses et travailleurs.

L'atelier intitulé « **La santé et la sécurité des femmes : une lutte qui nous touche tous** » revêtait pour moi une importance toute particulière. La place d'une femme est dans son syndicat!

Cet atelier a souligné le fait que les consœurs de ce syndicat sont prêtes à se mobiliser et à voir à ce que les questions de santé et de sécurité qui touchent particulièrement les femmes deviennent les enjeux du syndicat. Les femmes doivent participer aux comités de santé et de sécurité, et nos confrères qui siègent à ces comités doivent appuyer les questions féminines.

L'atelier suivant, intitulé « **Comités – Composer avec les maladies infectieuses : leçons retenues** », a été l'occasion de faire part de notre expérience concernant les récentes flambées du SRAS, du virus du Nil occidental et de la grippe aviaire.

Nous devons continuer d'améliorer les communications au moyen de notre site Web, d'accroître la constitution de réseaux officiels et officieux et d'exercer des pressions afin d'établir les mécanismes voulus pour contrôler et enrayer les flambées éventuelles de maladies infectieuses qui mettent en péril les travailleuses et travailleurs et le grand public.

Nous pouvons tous reconnaître qu'il nous faut des comités de santé et de sécurité influents et efficaces, ce qui explique pourquoi nous avons donné un atelier intitulé « **Comités de santé et de sécurité – Stratégies visant le changement** ». Cette tribune nous a permis d'apprendre les uns des autres, de revoir nos politiques syndicales et d'élaborer des stratégies qui appuient l'élaboration de programmes syndicaux efficaces en matière de santé et de sécurité au travail.

Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude aux membres du Comité directeur de la Conférence nationale sur la santé et la sécurité 2004 et du Comité des résolutions de la conférence.

Merci au personnel de l'AFPC grâce auquel cette conférence s'est déroulée si harmonieusement. Je me dois de souligner les efforts du personnel de la Section des programmes, qui a travaillé dans les coulisses pendant plusieurs mois précédant cette conférence. Merci également au personnel administratif, aux représentant-e-s régionaux, aux traducteurs et traductrices, aux interprètes, au personnel technique et, bien entendu, au personnel de l'hôtel.

Merci à tous les participant-e-s à notre conférence. Nous apprécions votre apport, votre leadership et votre engagement à l'égard de la santé et de la sécurité au sein de notre syndicat.

ANNEXE A

Répartition par région, élément et groupes d'équité

Liste des délégué-e-s par Élément

Agriculture	20
Syndicat de l'Emploi et de l'Immigration du Canada	26
Customs Excise Union Douanes Accise	18
Sections locales à charte directe	2
Environnement	12
Syndicat des Services gouvernementaux	17
National	34
Syndicat des employé-e-s du Nunavut	7
Syndicat de la Santé nationale et du bien-être social	16
Syndicat des employé-e-s des ressources naturelles	7
Union canadienne des employé-e-s des Transports	15
Union des employé-e-s de la Défense nationale	26
Syndicat des travailleuses et travailleurs du Nord	12
Union des employé-e-s des Postes et Communications	10
Union des employé-e-s du Solliciteur général	22
Syndicat des employé-e-s de l'Impôt	33
Syndicat des employé-e-s des Anciens combattants	9
Syndicat des employé-e-s du Yukon	6
Total	292

Liste des délégué-e-s par région

Région de la capitale nationale	42
Ontario	41
Prairies	49
Québec	42
Atlantique	49
Colombie Britannique	37
Nord	32
TOTAL	292

Liste par groupe d'équité

Délégué-e-s des femmes	137
Délégué-e-s ayant un handicap	32
Délégué-e-s autochtones	20
Délégué-e-s raciaux visibles	18
Délégué-e-s membre des GLBT	4
Délégué-e-s des jeunes travailleurs et travailleuses	14

ANNEXE B

ORDRE DU JOUR

Le jeudi 25 mars 2004

18h – 21h

Inscriptions

20h – 22h

Rencontre sociale (Bar payant)

Le vendredi 26 mars 2004

8h – 9h

Inscriptions

9h – 9h45

Mot de bienvenue

Co-Président-e-s de la conférence :

Patty Ducharme : Vice-présidente exécutive régionale – Colombie-Britannique / Responsable du dossier national santé et sécurité

Gerry Halabecki : Vice-président exécutif régional – Ontario / Responsable du dossier national santé et sécurité

Présentations :

Comité directeur de la conférence nationale

Comité des résolutions de la conférence nationale

9h45 – 10h30

Tribune sur la mondialisation

Modérateur : **Todd Parsons** - Président, syndicat des travailleurs du Nord

Conférencier : **Rory O'Neill** - Éditeur, magazine Hazards (G.B.) et « Worker's Health International News »

COMPTE RENDU

10h30 – 10h45

Pause

10h45 – 12h

Tribune sur la mondialisation (suite)

Conférencière : **Cathy Walker** - Directrice,
Département National Santé Et Sécurité, Syndicat
Des Travailleurs Et Travailleuses De L'automobile

Période de questions

12h – 13h30

Déjeuner

13h30 – 15h15

Ateliers

15h15 – 15h30

Pause

15h30 – 17h

Ateliers (suite)

Le samedi 27 mars 2004

8h30 – 10h15

Tribune sur enjeux en milieu de travail

Modérateur : **Yves Ducharme** - Président national,
Syndicat de l'agriculture

Conférencière Et Conférenciers :

Charley Richardson - Directeur « Labour
Extension Program », Université du Massachusetts

Hassan Yussuff - Secrétaire-Trésorier, Congrès
Du Travail Du Canada / Responsable du dossier
national santé et sécurité

Katherine Lippel - Professeure, Département des
sciences juridiques, Université du Québec à
Montréal

10h15 – 10h30	Pause
10h30 – 11h15	Allocution de la présidente nationale de l'AFPC, Nycole Turmel
11h15 – 12h15	Rapport en séance plénière des ateliers
12h15 – 13h45	Déjeuner
13h45 – 15h15	Débat sur les résolutions
15h15 – 15h30	Pause
15h30 – 17h	Débat sur les résolutions (Suite)

Le dimanche 28 mars 2004

8h30 – 10h00	Séance animée sur les plans d'action régionaux
10h00 – 10h15	Pause
10h15 – 11h30	Séance animée sur les plans d'action régionaux (Suite)
11h45 – 12h15	Rapport en séance plénière – Plans D'action Régionaux
12h15 – 13h	Remarques de clôture Patty Ducharme : Vice-présidente exécutive régionale – Colombie-Britannique / Responsable du dossier national santé et sécurité Gerry Halabecki : Vice-président exécutif régional – Ontario / Responsable du dossier national santé et sécurité Yves Ducharme - Président National, Syndicat de l'agriculture / Membre du Comité permanent santé, sécurité et environnement du Conseil national de l'AFPC
13h	Fin de la conférence

COMPTE RENDU



CONFÉRENCE NATIONALE SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ 2004

RAPPORT DU COMITÉ DES RÉOLUTIONS

RAPPORT DU COMITÉ DES RÉSOLUTIONS

À LA

CONFÉRENCE NATIONALE SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DE L'AFPC

Du 25 au 28 mars 2004

La présidente nationale de l'AFPC, Nycole Turmel, a nommé la vice-présidente exécutive régionale de la Colombie-Britannique, Patty Ducharme, et le vice-président exécutif régional de l'Ontario, Gerry Halabecki, à la coprésidence de la Conférence nationale sur la santé et la sécurité de l'AFPC. Les noms des membres du comité des résolutions sont indiqués ci-dessous.

Toute décision ou recommandation du comité doit être ratifiée par les délégué-e-s à la Conférence nationale sur la santé et la sécurité de l'AFPC.

Présidente:

Gwen Jackson Syndicat des employé-e-s de l'Impôt/Prairies

Membres :

Gerry Halabecki	VPER Ontario
Bernice Wilson	Comité sur la santé et la sécurité du CNA
Marlene O'Neill	Syndicat de l'Agriculture/RCN
Al Dumont	Syndicat des travailleurs du Nord/Nord

Le comité s'est réuni au moyen de conférences téléphoniques le 10 février et le 8 mars 2004 et a discuté de neuf résolutions. Le comité a établi les priorités suivantes :

1. Résolution 8
2. Résolution 1
3. Résolution 3
4. Résolution 5 (partie 1)

COMPTE RENDU

5. Résolution 6
6. Résolution 9
7. Résolution 5 (partie 2).

Le comité a constaté que les résolutions 8 et 9 ont été soumises par un comité régional sur la santé et la sécurité qui n'est pas une entité reconnue dans les Statuts ni une structure syndicale de l'AFPC. Le comité a par ailleurs constaté que la demande officielle de résolutions précisait la procédure à suivre pour soumettre des résolutions et qu'on n'y faisait pas nécessairement mention des comités régionaux de santé et de sécurité. Le comité a toutefois décidé d'examiner les résolutions 8 et 9 afin de permettre aux délégué-e-s à la Conférence nationale sur la santé et la sécurité de l'AFPC d'en discuter.

Respectueusement soumis au nom du comité,

La présidente,

(original signé : Gwen Jackson)

Gwen Jackson

RÉSOLUTION 1

Englobe la Résolution 2.

Le comité recommande l'adoption de la Résolution 1 qui tient compte de l'esprit de la Résolution 2.

IL EST RÉSOLU QUE le gouvernement fédéral mette en place une politique sur les milieux de travail exempts de toute odeur.

Motif : L'AFPC s'est longuement penchée sur la question de la polysensibilité chimique et a diffusé beaucoup d'information à ce sujet. Cependant, le gouvernement s'est montré réticent à mettre en place une politique sur les milieux de travail exempts de toute odeur. Le syndicat devrait poursuivre ses efforts pour renseigner et mobiliser les membres en vue d'obtenir des milieux de travail sains et sécuritaires pour tous les travailleurs et les travailleuses, ce qui pour plusieurs signifie un milieu de travail exempt de toute odeur.

RÉSOLUTION 3

Le comité recommande l'adoption de la Résolution 3.

IL EST RÉSOLU QUE la fonction publique soit reconnue comme un environnement de travail sain par la mise en place efficace d'une politique sur les sensibilités environnementales;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE des mesures efficaces soient prises pour promouvoir un milieu de travail sain en offrant des séances d'information pour le bien-être de tous les employé-e-s du gouvernement fédéral, y compris les personnes sensibles aux facteurs environnementaux.

Motif : Les personnes sensibles aux facteurs environnementaux ont souvent de la difficulté à faire reconnaître leur maladie par leur famille, leurs amis, leurs collègues et leurs employeurs, et à obtenir leur appui. La mise en œuvre d'une politique élaborée sur les sensibilités environnementales aiderait à garantir que les travailleuses et les travailleurs sensibles aux facteurs environnementaux jouissent d'un milieu de travail sain et sécuritaire et que leur maladie est considérée comme réelle et sérieuse. Même si l'AFPC a produit une abondante documentation sur le sujet et a déployé beaucoup d'efforts pour obtenir une telle politique, elle doit poursuivre dans ce sens pour s'assurer que les employeurs, en l'occurrence le gouvernement fédéral, élaborent une politique et offrent une bonne formation en milieu de travail à ce sujet.

RÉSOLUTION 5

Le comité a scindé la résolution en deux parties :

1^{re} partie :

Le comité recommande l'adoption.

IL EST RÉSOLU QUE les comités régionaux de santé et de sécurité soient reconnus dans les *Statuts*.

Motif : Le comité convient que les comités régionaux de santé et de sécurité doivent être reconnus dans les Statuts. Les Statuts de l'AFPC reconnaissent plusieurs autres organismes régionaux du syndicat, et le comité est d'avis que les comités régionaux de santé et de sécurité doivent y être reconnus également.

2^e partie :

Le comité recommande le rejet.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE les mots « et les comités régionaux de santé et de sécurité » soient ajoutés aux paragraphes (1), (2), (3), (4) et (5) de l'article 15 des *Statuts* de l'AFPC.

Motif : L'article 15 des Statuts de l'AFPC traite spécifiquement des comités régionaux des femmes et des comités d'équité, et le comité considère qu'il n'est pas approprié d'inclure dans cet article des Statuts une référence aux comités régionaux de santé et de sécurité.

RÉSOLUTION 6

Le comité recommande l'adoption.

IL EST RÉSOLU QUE les comités régionaux de santé et de sécurité soient autorisés à présenter des résolutions directement à la Conférence nationale sur la santé et la sécurité.

Motif : Le comité est d'avis que les comités régionaux de santé et de sécurité devraient avoir le droit de soumettre des résolutions directement à la Conférence nationale sur la santé et la sécurité étant donné que ces comités sont bien placés pour comprendre les questions de santé et de sécurité et qu'ils représentent les militantes et militants dans ce domaine dans leurs régions respectives.

RÉSOLUTION 8

Le comité recommande l'adoption de la résolution 8.

IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC entame des pourparlers avec l'employeur (le Conseil du Trésor et tout employeur distinct ayant embauché des membres de l'AFPC) en vue de mettre sur pied un fonds de formation conjointe en santé et sécurité au travail;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE ce fonds servira à financer des projets de formation conjointe, y compris la conception et la prestation de cours génériques (orientation des membres des comités de santé et de sécurité et des représentants en santé et sécurité; sensibilisation des travailleuses et travailleurs; inspections des lieux de travail; etc.)

Motif : Le comité a convenu qu'il revient à l'employeur d'offrir de la formation conjointe en santé et en sécurité. Il reconnaît toutefois que la plupart des employeurs ne respectent pas les exigences de la loi à cet égard. Le comité est d'avis que, à l'instar du Programme d'apprentissage mixte AFPC-SCT, la mise sur pied d'un fonds de formation conjointe en santé et sécurité au travail serait grandement bénéfique aux membres de l'AFPC.

RÉSOLUTION 9

Le comité recommande le rejet de la résolution 9.

IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC crée et mette sur pied un système d'accréditation afin d'assurer que les représentantes et représentants syndicaux qui œuvrent dans ce domaine, soit comme membres d'un comité mixte d'orientation ou local, soit comme représentantes ou représentants en santé et sécurité, possèdent les connaissances nécessaires pour pouvoir exercer ces fonctions;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE ce système soit doté d'un budget adéquat afin d'assurer sa mise en œuvre et son bon fonctionnement.

Motif : Le comité reconnaît les problèmes auxquels sont confrontées les sections locales qui essaient de recruter et sélectionner des membres pour le comité de santé et de sécurité. L'imposition d'une exigence rigoureuse comme un système d'accréditation pour devenir membre d'un comité mixte de santé et de sécurité pourrait vraisemblablement refréner la participation syndicale.

RÉSOLUTION 4

La résolution 4 a été renvoyée à l'organisme d'origine puisqu'il s'agit d'une revendication contractuelle. La résolution a également été envoyée à la Direction de la négociation collective de l'AFPC pour examen ultérieur.

RÉSOLUTION 7

La résolution 7 a été renvoyée à l'organisme d'origine puisqu'elle ne porte pas sur une question de santé et de sécurité. La demande officielle de résolutions stipulait clairement que : conformément à la résolution adoptée au Congrès triennal de l'AFPC de 2003, les résolutions présentées à la prochaine conférence nationale sur la santé et la sécurité doivent porter sur des questions de santé et de sécurité.